

ASSISTÉS SOCIAUX

Blackburn donne de la bride

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Dans le but de cesser de « harceler » les bénéficiaires de l'aide sociale, la ministre de la Sécurité du revenu, Jeanne Blackburn, relâche le contrôle des dossiers médicaux et lance une campagne publicitaire grand public visant à changer l'image des assistés sociaux dans la population.

À partir d'aujourd'hui, les assistés qui s'inscrivent à la mesure de non-disponibilité pour raison de santé n'auront plus à passer par le Service d'évaluation médicale et socio-professionnelle (SEMS).

Ce service, mis sur pied par l'ancien gouvernement libéral en octobre 1993, avait pour mandat de vérifier les rap-

Voir ASSISTÉS en page A2

HAÏTI



Le père de Mireille-Durocher-Bertin jetant un oeil au corps de sa fille, mardi.

Le FBI débarque à Port-au-Prince

PORT-AU-PRINCE (AFP) — Le président haïtien Jean-Bertrand Aristide a écarté hier l'hypothèse selon laquelle l'attentat qui a coûté la vie à une responsable de l'opposition, Mme Mireille Durocher-Bertin, et qui replonge le pays dans l'instabilité politique à quelques heures de la visite du président Clinton, puisse avoir été commis par certains de ses partisans.

À la demande de M. Aristide, Washington a décidé de dépêcher immédiatement une équipe du FBI à Port-au-Prince pour essayer de retrouver les assassins de l'avocate, assassinée mardi à Port-au-Prince.

Au cours d'une conférence de presse donnée en sa résidence privée de Tabarre, M. Aristide a répondu « non » à une question sur l'éventuelle participation de certains de ses partisans dans ce meurtre. « Vendredi (jour de la visite du président Bill Clinton et de la passation de pouvoir entre la force multinationale et l'ONU) sera un grand jour, nous donnerons un accueil sans pareil pour manifester la volonté des Haïtiens de bâtir un grand pays et éliminer le banditisme », a conclu le président Aristide.

Me Mireille Durocher-Bertin et un de ses clients, Eugène Junior Baillergeau, qui conduisait sa voiture, ont été abattus par des personnes armées mardi après-midi dans une rue passante de la capitale.

Dénonçant le fait « qu'un grand nombre de gens marchaient avec des armes à la main dans les rues pour donner la mort », Aristide a insisté sur le fait « qu'il fallait arriver à les désarmer, action allant de pair avec la formation de la nouvelle police et la réforme de la justice ».

L'avocate avait brièvement occupé les fonctions de secrétaire générale du gouvernement formé par Émile Jonassaint. Elle s'était fait de nombreux ennemis en tentant de justifier le coup d'État par des arguments juridiques. Opposée à l'intervention américaine, elle avait adhéré à la Coalition nationale contre l'occupation et annoncé la semaine dernière la formation d'un parti d'opposition nationale.

Dans le sens du poil



Le chef wendat Max Gros-Louis et deux congénères du colloque indien jettent un coup d'oeil sur les manteaux de fourrure du magasin Sola, du Mail Centre-Ville. À gauche, Margot Rankin et au centre, légèrement en retrait, Tom Rankin.

60 chefs causent de pièges à animaux, à l'abri des manifs écologues

ALAIN BOUCHARD
Le Soleil

QUÉBEC — C'est presque « en cachette », pour ne pas écoper d'une manif écologues devant l'hôtel, qu'une soixantaine de chefs des 10 nations indiennes du Québec ont entrepris, hier, au Ramada Inn de la basse-ville, un colloque de deux jours sur l'avenir du piégeage de la fourrure sauvage au Canada. Les Hurons, Montagnais, Cris et autres Algonquins se préparent tant bien que mal à la terrible échéance économique de janvier 1996, alors que l'Union économique européenne bannira le produit des pièges à mâchoires à la grandeur de son lucratif marché commercial. L'ère est au trappage dit non cruel et au collet à pattes.

L'Europe importe 75% des fourrures canadiennes. Ce qui, selon le ministre fédéral des Affaires indiennes, s'était chiffré par des ventes de 800 millions \$ pour la période de 1983 à 1990, avant l'apparition des premières contraintes écologiques importantes. Lesquelles n'ont jamais cessé de croître depuis lors.

Les trappeurs indiens se disent outrageusement victimes du percutant discours écologique antifourrure des dernières années. Les campagnes et appels au boycottage à la Brigitte Bardot, qui remet ça une deuxième fois en 10 ans avec les bébés phoques, viennent menacer chez nous un gagne-pain éminemment naturel, protestent

ceux qui composent la moitié de tous les trappeurs canadiens.

« Voilà que la survie des animaux qui constituent la nôtre devient tout à coup plus importante que notre propre survie à nous », a dit hier le leader algonquin Albert Tenasco.

CASTOR ROUGE ET BLEU

Diverses instances fédérales et provinciales convient instamment les Indiens à se plier aux nouvelles exigences européennes, sous peine d'en payer chèrement le prix. Des mesures de recyclage leur sont offertes en ce sens, avec quelques millions \$ à l'appui. Mais l'enthousiasme est loin de déborder, déplore le coordonnateur du Programme canadien d'éducation aux trappeurs. « Des 600 chefs auxquels j'ai écrit à ce sujet, l'an passé, dit M. Smokey Bruyère, quatre seulement ont répondu ! »

Mme Alison Beal, directrice exécutive de l'Institut de la fourrure du Canada, a vivement tenté, hier, de réchauffer les ardeurs américaines, en exhibant sur toutes leurs coutures deux flamboyants manteaux de castor rouge et bleu du type très payant et très couru en Europe. Elle a même fait parader une Indienne du colloque vêtue tour à tour des deux manteaux empruntés au magasin J. B. Laliberté du mail commercial adjacent.

Voir FOURRURES en page A2

Les Indiens se disent victimes du discours antifourrure

Élysette, chat-chat-chat

La ritournelle sur la résidence officielle exaspère Jacques Parizeau

GILBERT LEDUC
Le Soleil

■ QUÉBEC — « Not the house again ! ». De toute évidence, le premier ministre, Jacques Parizeau ne tenait pas, hier, à parler de sa résidence officielle.

Au cours d'un point de presse à l'Assemblée nationale, au cours duquel il réagissait à la dernière étude de la firme C.D. Howe, le premier ministre a coupé court à l'interrogatoire des journalistes lorsqu'un scribe de la presse anglophone lui a demandé s'il était vrai, comme le rapportait LE SOLEIL dans sa livraison d'hier, qu'il était mal à l'aise au 1080 avenue des Braves et que des gens de son entourage scrutaient actuellement le marché immobilier de la capitale pour lui dé-

nicher une autre demeure officielle, payée par l'État cette fois.

« Pas encore la maison ! » a répondu M. Parizeau, un brin irrité par la question. Ne désirant pas prolonger la discussion, le premier ministre a alors décidé de prendre congé de la presse parlementaire.

La résidence officielle de Jacques Parizeau et de sa femme Lisette Lapointe a été, encore une fois, l'objet d'échanges entre péquistes et libéraux lors de la période des questions. Les libéraux, sans doute inspirés par la chronique du confrère Louis-Guy Lemieux sur les sorties matinales de Chatou, le petit félin de l'Élysette, ont à maintes occasions chuchoté « Minou, minou, minou » dans le très digne Salon de la race pour se moquer de Lisette Lapointe ordonnant à son chat de rentrer au bercail.

Voir ÉLYSETTE en page A2

À coups de poings sur sa conjointe enceinte

RICHARD HÉNAULT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Nouveau cas de violence extrême envers une conjointe et deux enfants, hier, au palais de justice de Québec. Parce qu'il ne voulait pas d'enfants, un quadragénaire de Stoneham a fait en sorte que, à cinq reprises, son épouse perde l'enfant qu'elle portait, en la rouant de coups de pieds et de poings.

Cette violence, qui a sévi durant 25 ans, se manifestant de plusieurs autres façons, s'est également appliquée aux deux filles que le couple a eues malgré tout. L'une d'elles, aujourd'hui dans la vingtaine, a également été agressée sexuellement durant plusieurs années.

L'individu représenté par Me Richard Grenier a été remis en liberté provisoire, hier, par le juge Alain Morand, moyennant l'imposition de sévères conditions ainsi que la souscription d'engagements de 10 000 \$ par le prévenu lui-même et par son employeur. Le procureur de la Couronne, Me Pierre Lapointe, a en effet requis que l'homme de 47 ans ne quitte pas son domicile actuel, qu'il y demeure entre 22 h et 7 h et qu'il se rapporte à la Sûreté du Québec une fois par mois. En outre, le juge lui a formellement interdit de se rendre chez sa femme et ses filles, de communiquer avec elles et de chercher à connaître leurs nouvelles adresses.

Le juge a surtout retenu que le prévenu ne possède pas d'antécédents judiciaires, que son épouse, d'après ses dires, ne le craint pas, qu'il habite le même endroit depuis 25 ans et qu'il occupe le même emploi depuis 30 ans. D'ailleurs, son employeur, un homme qui a situé sa fortune « dans les sept

Voir ENCEINTE en page A2

LE QUÉBEC

Grands maux, grands moyens

Le ministre de la Santé Jean Rochon déposera un projet de loi lui donnant le pouvoir de fermer un hôpital sans le consentement du ca.

PAGE A6

LE SPORT

Fin de la grève ?

Les joueurs de baseball sont prêts à mettre fin à leur grève, si une injonction remet en vigueur l'arbitrage salarial.

PAGE S6

LA MÉTÉO



Maximum 6, minimum -1

Ciel nuageux avec possibilité d'averses cet après-midi et ce soir. Détails page S16

QUÉBEC, 99e ANNÉE, NO 91
MONTREAL, OTTAWA 60¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.
50¢ PLUS T.P.S. T.V.Q.

MIDLAND WALWYN
LE SENS DES VALEURS "BLUE CHIP"
(418) 852-9011/1-800-463-8317

Banque Privilégiée **10.83%***
échéance 6 ans
dividende trimestriel
*Taux équivalent à un dividende de 8.33% pour un taux d'imposition maximal. Sujet à changement et disponibilité.

LES RETOURNÉS

ASSISTÉS Blakburn jette du lest

Suite de la Une

ports médicaux qui déclarent les assistés non-disponibles pour une période de six mois et plus, est à toutes fins utiles aboli.

Après évaluation, le SEMS émettait un avis d'accorder ou non la mesure aux agents des bureaux de travail Québec. Ces avis étaient suivis à la lettre par les agents.

L'année dernière, 34 000 demandes ont été acheminées à Québec pour en vérifier la validité. La procédure est devenue presque systématique au cours des 17 derniers mois, 75% des dossiers médicaux étant référés au service d'évaluation. Tous les cas de six mois ou plus d'incapacité prenaient automatiquement le chemin de l'évaluation.

En mars 1994, 21 000 personnes bénéficiaient de la mesure de non-disponibilité pour raison de santé.

Selon les prévisions du ministère, le nombre de dossiers évalués devrait chuter et se situer entre 2000 et 5000 avec la nouvelle directive.

Dès aujourd'hui, la décision de contre-vérifier le rapport médical d'un bénéficiaire reviendra aux agents du bien-être social. Ceux-ci devront évaluer les demandes une par une et n'envoyer que les cas « qui portent à interrogation », explique Christianne Miville-Deschênes.

D'après le ministère, l'évaluation

par les agents des centres Travail Québec en région exercera également un contrôle accru sur les médecins qui se montreraient trop complaisants avec leurs patients assistés sociaux.

Cette nouvelle façon de fonctionner, en plus d'être « moins harcelante » pour les assistés sociaux, permettra d'évaluer les dossiers de personne à personne et non plus à partir d'un rapport médical dans un bureau de Québec.

De plus, la décentralisation des contrôles permettra d'éliminer l'embouteillage de quelque 30 000 dossiers actuellement à l'évaluation.

L'assouplissement de l'évaluation amènera en outre des économies de 200 000 \$ en frais d'avocats assumés par l'aide juridique lors des révisions de dossiers des bénéficiaires, ajoute Mme Miville-Deschênes.

L'année dernière, 2600 personnes ont porté leur cause en révision, où 40% obtenaient finalement raison.

La ministre Blackburn, qui répète qu'il faut cesser de prendre tous les assistés pour des fraudeurs, a décidé de diffuser largement son message.

Elle lancera donc dimanche une campagne publicitaire grand public à la télévision et dans les salles de cinéma afin de réhabiliter les prestataires de l'aide sociale. Le cabinet de Mme Blackburn se fait discret sur cette campagne, mais le thème de la réinsertion et de l'employabilité y sera largement exploité.

AUJOURD'HUI

Comprendre le monde

Caché derrière la vitre sans tain, nous sommes quelques-uns à écouter les échanges qui se poursuivent dans la pièce voisine. L'unanimité est spontanée, au sein du groupe de discussion, le *focus group*, comme on dit en anglais. « Nous ne voulons pas seulement savoir ce qui se passe dans le monde à tous les jours, on veut le comprendre, on veut que le journal nous l'explique ! »

Pour nous assurer que le nouveau SOLEIL répondrait aux goûts et besoins des lecteurs, plusieurs groupes de discussion comme celui-ci ont été réunis autour d'un animateur professionnel, il y a déjà plusieurs mois. Chaque groupe réunissait des hommes et



André Forgues

des femmes de tous les âges et de tous les milieux.

Chaque fois que la question de l'information internationale a été abordée dans ces groupes, la réaction a été la même: les lecteurs en veulent mais ils demandent surtout qu'on leur explique en profondeur les conflits, les crises, les mouvements sociaux qui se produisent à l'étranger.

C'est la mission du Magazine Le Monde, que nous publions aujourd'hui pour la première fois et qui vous reviendra chaque jeudi.

On dit que la fin du XX^e siècle ouvre l'ère de l'interdépendance entre les pays, les économies, les sociétés. Autrement dit, ce qui se produit aujourd'hui chez nos voisins pourrait survenir chez-nous demain. Bonne lecture !

ÉLYSETTE Ménard se fait discret

Suite de la Une

Plus sérieusement, le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard, a refusé de divulguer le montant de coûts de surveillance du 1080, des Braves. « Il serait irresponsable de donner les frais de surveillance du premier ministre ou même de toute personne protégée par les forces de l'ordre. Ça serait en quelque sorte d'informer les personnes qui s'y connaissent dans les coûts des mesures de sécurité sur les moyens que nous prenons pour protéger les personnalités », a indiqué M. Ménard.

« La Sûreté du Québec me dit qu'il est dans l'intérêt public que le montant des mesures reste secret », a ajouté le ministre, se limitant à dire que le montant était « modeste ». Il a aussi mentionné que les coûts peuvent dépendre « des menaces qui ont été reçues, de la situation politique, des projets de loi qui sont présentés à l'Assemblée nationale ».

Par ailleurs, M. Ménard a refusé de confirmer l'information du député li-

béral de L'Acadie, Yvon Bordeleau, voulant que les frais de surveillance permanente de la résidence du premier ministre par deux policiers coûtaient environ 1 million \$ par année aux contribuables. Selon M. Bordeleau, les coûts seraient bien moins élevés si Jacques Parizeau résidait au Château Frontenac, par exemple, ou dans un condominium.

« La sécurité dans un hôtel présente des problèmes particuliers qui ne sont pas nécessairement moins coûteux que la surveillance de quelqu'un dans un bungalow », a fait remarquer Serge Ménard.

FOURRURES Autochtones sceptiques

Suite de la Une

Les leaders autochtones restent sceptiques. Ainsi, ils se demandent pourquoi les Norvégiens peuvent tranquillement tuer 500 000 rats musqués par année de n'importe quelle façon, sous le couvert d'une chasse à la vermine. Est-ce à dire, se demandent-ils, qu'un animal souffrirait plus quand il est tué pour le prix de sa fourrure? Le prix de remplacement de tous les

pièges à mâchoires au Canada est évalué à 30 millions \$ par le ministère des Affaires indiennes. Le gadget le plus *in de l'heure* est le collet à pattes, un truc qui étouffe subito presto, sans coup férir.

« Je comprends mal qu'il n'existe pas une balle capable de tuer instantanément un animal sans briser sa fourrure, s'étonne Albert Tenasco, alors qu'on a trouvé quelque chose pour calmer les émeutiers des prisons et pour tuer certains condamnés à mort ! »

ENCEINTE «Je n'étais pas prête»

Suite de la Une

chiffres », a dit avoir toute confiance en lui. Quant à la soeur du prévenu, elle a affirmé n'avoir rien remarqué de particulier au sein du couple.

La principale victime a bien tenté de livrer sa version des faits au juge Morand mais, après quelques phrases seulement, elle s'en est dite incapable: « Je me sens mal là-dedans... Je n'étais pas prête. »

Le procureur de la Couronne a alors fait lecture des déclarations de la dame et de ses deux filles. La dame y raconte qu'elle a régulièrement été battue à coups de poings et de pieds, poussée au bas d'un escalier et menacée de subir de pires sévices si elle dénonçait son mari. En 1972, il lui a fermé une porte sur les doigts et, bien que tous ses ongles soient tombés, il lui a été interdit de se faire traiter, de crainte que les médecins soupçonnent quelque chose.

Après avoir donné naissance à sa première fille, en 1971, elle a perdu son premier enfant en 1977 après trois mois de grossesse. Quelques jours plus tôt, son mari l'avait rouée de coups, entre autres au ventre. Le même scénario devait se répéter en tous points en 1978, 1979, 1980 et 1981. En 1980, cependant, la pauvre femme n'a perdu qu'une des jumelles qu'elle portait.

En 1987, à la suite d'une plainte d'origine inconnue, la Direction de la protection de la jeunesse retirait les deux fillettes du milieu familial durant une semaine. La même année, la victime s'est encore vu refuser tout traitement après s'être fracturé un pouce. Même objection en 1992 quand elle s'est ébouillantée avec de l'eau à plusieurs endroits du corps.

La plus jeune des filles déclare quant à elle avoir été battue à coups de ceinture à plusieurs reprises, parfois pour des vétilles telles que d'avoir omis de dire bonsoir. La plus âgée confirme en bonne partie la déclaration de sa mère et ajoute, en ce qui la concerne, avoir été agressée sexuellement à compter de l'âge de 5 ans jusqu'à celui de 13 ans.

L'homme, déclarait-elle, disait souvent qu'il ne voulait pas d'enfant, si les fillettes se blessaient, il craignait qu'elles en profitent pour le dénoncer.

La communication de la preuve aura lieu le 18 avril. L'enquête se poursuit toujours, a indiqué le procureur de la Couronne.

CONTEMPORAINE®



Les pastels de l'été
Le pull soie torsadée

Luxe et confort de la maille de soie ajourée. Ivoire, rose perle. 195.00
À coordonner à un pantalon pyjama soie peau de pêche 180.00
Pulls Contemporaine* Place Ste-Foy, Galeries de la Capitale

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

CONTEMPORAINE®



De New York
Le trench court, ciré noir

Le vrai trench absolument hydrofuge, ultra-léger, ciré, lustré.
Col tailleur, ceinture nouée. Aussi disponible en blanc. 6 à 14... 380.00
Manteaux Contemporaine*

la maison
simons
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

NUMÉROS CHANCEUX

6/49

tirage du 29-03-95

2-4-6-26-27-44

(complémentaire)31

EXTRA

041826

LA QUOTIDIENNE

tirage du 29-03-95

6-6-8

2-1-3-6

BANCO

tirage du 29-03-95

6-7-9-12-15-20-22-23-42-44-45-49-

52-56-58-59-61-63-66-67

TABLE DES MATIÈRES

CAHIER A

La Capitale.....3 à 5
Le Québec et le Canada.....6 à 10
Le Monde.....11 à 13
Opinions.....14 et 15

CAHIER B

Le Monde Magazine.....1 à 3
Arts et spectacles.....6 à 12
Votre agenda.....9
Ce soir à la télé.....10
Divertissements.....10 et 11

CAHIER C

Questions d'argent.....1 à 5
Bourses.....7 à 9
Annonces classées.....10 à 130
Décès.....14 et 15

TABLOID SPORTS

Maurice Dumas.....5
Statistiques.....10 à 12

SERVICES

Abonnements.....686-3344
Publicité générale.....686-3270
Annonces classées.....647-3311
Rédaction.....686-3394
Carrières et Professions.....686-3270
Promotion.....686-3342
Publicité Détaillants.....686-3435
Renseignements.....686-3233

LE SOLEIL, journal quotidien fondé en 1896, est produit par LE SOLEIL, division du Groupe UniMedia qui en est l'éditeur. Il est imprimé par Imprimerie Canada, au 5000 rue Hugues-Randin, à Québec. Envoi de publication - Numéro de convention 0470198.

LE SOLEIL

Capital
comme quotidien

ABONNEMENT 686-3344

LA CAPITALE

ET SES RÉGIONS

WOOD GUNDY **8 1/2%**
3 ANS
25 000\$ minimum
GARANTI
Taux sujet à modification
697-4200

ÉTUDE DE LA VILLE

Le Mail rebaptisé

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le Mail Centre-Ville est mort. Vive le « Passage Saint-Joseph », rue couverte, lieu très animé à l'instar d'une vieille rue européenne achalandée.

C'est la solution que privilégie M. Michel Zins, de la firme Zins Beauchesne, qui, hier, rendait publique une étude sur la revitalisation du Mail Centre-Ville, commandée par la ville de Québec et qui a coûté 50 000 \$.

Les conclusions de M. Zins veulent que le Mail Centre-Ville soit moribond, qu'il soit le pire des centres commerciaux qui n'offre tellement rien que les gens ne sont pas portés à le fréquenter.

Ses plus grandes faiblesses, selon les commerçants, sont le manque de casiers de stationnement, sa mauvaise réputation, il y a trop de magasins d'escompte, l'environnement social fait peur. M. Zins croit que lorsque les marchands parlent des problèmes de sécurité, de mauvais voisinage et de manque de places de stationnement « ça relève plutôt du domaine de l'excuse » pour ne pas trop agir.

Par ailleurs, la rue Saint-Joseph a des atouts : bien située au cœur de la ville et près des endroits hautement fréquentés par les touristes. Son bassin de population est important.

UN CONCEPT UNIQUE

Il faut que le Mail se trouve un « concept unique » qui vaille le déplacement. Il doit donc cesser de tenter de faire concurrence aux centres commerciaux de la banlieue.

M. Zins suggère que le Mail devienne un des moteurs de développement du quartier, plutôt que d'attendre que le développement du quartier lui redonne vigueur.

Le Mail pourrait devenir un immense centre commercial spécialisé dans les

magasins d'escompte. Mais M. Zins préfère une rue Saint-Joseph à caractère « festival », avec un mélange varié de commerces et de restaurants uniques. Où régnerait une forte animation.

L'étude dit que les secteurs suivants devraient être privilégiés : arts et artisanat ; cadeau ; décoration ; design ; disques, livres, posters, loisir et jeu de société ; vêtements originaux.

Comme aménagement physique, le rapport suggère de créer des espaces plus élevés et lumineux aux intersections des rues et d'aménager un parvis et un toit particulier pour mettre en valeur l'église Saint-Roch. On peut aussi retirer le toit à cet endroit.

Une entrée « majestueuse » devrait être faite sur le boulevard Charest, en face du jardin Saint-Roch et les culs-de-sac donnant sur cette même artère devraient être remplacés par des entrées abritées sur trottoir.

M. Zins précise qu'on pourrait continuer de laisser la loi du marché faire son oeuvre mais ce ne serait pas l'idéal car le Mail en serait un d'escompte et de bas de gamme. Pour la même raison il rejette une solution « cosmétique » qui en plus coûterait cher.

Il ajoute qu'il ne sert à rien de rénover le Mail si on ne lui accorde pas de vocation spécifique attrayante.

Le Mail compte 110 places d'affaires : 52 sont des commerces de détail et 58 des commerces de service.

La ville discutera de l'étude de Zins Beauchesne avec ses différents partenaires afin d'élaborer un projet dont la réalisation pourrait commencer aussitôt déterminé, dit le conseiller Jacques Fiset.

Une belle
rue à l'européenne
pour remplacer
le pire des centres
commerciaux

NOUVELLE FÊTE

«Pâques à Québec» ou «l'Envol du printemps»

BENOÎT ROUTHIER
Le Soleil

■ QUÉBEC — Un autre événement vient rallonger le calendrier des festivités à Québec : « Pâques à Québec » ou « l'Envol du printemps ».

Des gens et organismes ont créé la Corporation des célébrations du printemps et le président Jacques Du Sault a dévoilé hier la programmation des fêtes.

La Corporation veut ainsi favoriser le démarrage de la saison touristique. Elle se donne trois ans pour bien asseoir l'événement dans la population régionale après quoi elle pourra aller chercher une clientèle extérieure.

L'événement aura lieu du Vendredi saint au lundi de Pâques. Étant donné la période pascale on présentera un volet religieux.

AU PROGRAMME

Durant ces quatre jours, il y aura par exemple une chasse aux oeufs de Pâques. Les commerçants participants accrocheront des ballons à leur façade. Des ballons rouges signifieront que l'oeuf est caché à l'extérieur, des ballons verts voudront dire que l'oeuf est à l'intérieur. La personne qui le trouvera aura un prix.

Une course aux papillons aura lieu sur les plaines d'Abraham le dimanche de 11 h à 13 h.

Le même jour, de midi à 16 h, au Centre d'interprétation du Vieux-Port aura lieu un concours de chapeaux fleuris.

Ce même jour encore et le dimanche suivant, l'Institut québécois de l'étable tiendra une « cabane à sucre » sur les Plaines.

DÉFILÉ AUX FLAMBEAUX

Dans la nuit du samedi au dimanche, un défilé aux flambeaux partira du parvis de la Basilique tandis qu'une soirée de légendes se déroulera vers 23 h dans les jardins de l'hôtel de ville. Les personnes qui n'ont pas fait leurs Pâques depuis sept ans courent le risque de se transformer en loups-garous...

Pour les lève-tôt religieux, un autocar les cueillera à l'hôtel de ville de Québec à 5 h le matin de Pâques pour qu'ils aillent chercher de l'eau de Pâques au mont Bélair, à Val-Bélair.

Un conte spécialement conçu pour ces festivités sera le fil conducteur de l'événement.

Il s'agit de « La légende de Tualou et l'arrivée du printemps au pays des Alentours », écrit par Mme Françoise-Laure Burlet.

La Corporation jouit d'un maigre budget de 40 000 \$ pour réaliser ces fêtes dont le papillon servira de visuel thématique.

Des fêtes
du Vendredi
saint au
lundi de
Pâques



Marie-Julie Turcot et Raimonda Malouf, deux jeunes greffées de la moelle osseuse assistaient, hier, protégées des microbes ambiants, à la conférence de presse où l'hôpital du Saint-Sacrement faisait le point sur une nouvelle technique utilisant le sang d'un donneur apparenté. Hélène Malouf, à droite, a fourni le sang nécessaire à sa soeur.

MOELLE OSSEUSE

Nouvelle technique de transplantation

MARIE CAOUPETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le centre d'hématologie et d'immunologie de l'hôpital du Saint-Sacrement continue de collectionner les primeurs.

Depuis l'automne, il est le premier centre québécois (et le second au Canada) à utiliser la technique du sang périphérique pour les transplantations de moelle osseuse dans les cas de greffe entre frère et soeur, lorsque l'un d'eux est atteint de cancer, expliquaient hier en conférence de presse des hématologues de cet hôpital.

Cette transfusion de cellules sanguines permet de reconstituer le sang détruit par la chimiothérapie et d'améliorer considérablement les chances de guérison.

Malgré le risque d'incompatibilité, une centaine de transfusions réussies entre frères et soeurs, en Europe et aux États-Unis, laissent croire au Dr Guy Cantin que cette technique moins invasive et moins douloureuse sera largement utilisée d'ici un an ou deux et remplacera les ponctions de moelle osseuse dans les os du donneur.

À ce jour, cinq patients de Saint-Sacrement, atteints de leucémie, en ont bénéficié; les avantages sont énormes. Le donneur donne son sang (on ne lui prend que les cellules souches régénérantes, le reste lui est réinfusé) à la clinique externe pendant quatre à

cinq heures sur deux jours consécutifs au lieu d'être hospitalisé pendant 48 heures, anesthésié pour le prélèvement de moelle osseuse et immobilisé pendant une semaine pour récupérer de l'intervention.

Quant aux bienfaits de cette technique pour le receveur, la jeune Marie-Julie Turcot de Cap-Rouge, âgée de 21 ans, qui a reçu une transplantation le 7 février, peut en témoigner : au lieu d'être en manque de globules blancs pendant quelques semaines, comme c'était le cas avant, son système immunitaire s'est rétabli en quelques jours. Elle a récupéré beaucoup plus rapidement. Il y a moins de risque qu'elle ait besoin d'autres transfusions et on espère, enfin, que les cellules saines tuent les cellules cancéreuses résiduelles.

Le frère de Julie, un jeune militaire de 19 ans, basé à Valcartier, a été son donneur. « Sa carrière est importante, dit-elle, il ne pouvait se permettre d'être hospitalisé, immobilisé une dizaine de jours ; il ne peut pas se permettre ne pas être au sommet de sa forme. »

Son don a fait doubler les chances de Marie-Julie, dont la leucémie a été détectée en août dernier, de vaincre définitivement le cancer. « J'avais le choix entre la chimio avec 30 à 40% de chance d'une vie à l'abri de rechutes et la greffe avec 70 à 75% de chance d'échapper définitivement au cancer »,

raconte Julie, qui souhaite reprendre au plus vite le cours de sa vie interrompue par la maladie. Sa entrée à l'université, en sciences de l'éducation, en déjà été retardée d'un an.

Déterminée comme un vrai Taureau à traverser cette dure épreuve, elle prend la vie un jour à la fois, notant que, sur le coup, l'été dernier, elle a connu le découragement. « On sait que le cancer frappe une personne sur trois, mais on se demande : pourquoi moi ? »

Les prochains progrès de cette technique toucheront les donneurs non apparentés mais compatibles, selon le Dr Cantin, chez lesquels les risques de rejet ou de maladies du système immunitaire sont grands.

Saint-Sacrement a 75 greffes à son crédit. La technique du sang périphérique a fait baisser le coût d'une intervention (qui variait entre 60 000 \$ et 100 000 \$) d'environ 30%.

Ces progrès dans les soins aux cancéreux sont actuellement financés à même le budget général de l'établissement. Ce sont d'autres services qui « paient », dit le Dr Cantin. Le gouvernement ne finance que symboliquement les hôpitaux qui font des greffes. Saint-Sacrement a reçu 50 000 \$. Ce n'est pourtant pas faute d'avoir un « lobbyiste » auprès du pouvoir. L'épouse du député d'Arthabaska, M. Jacques Baril, atteinte de leucémie, a reçu une greffe en février.

La
technique
fait baisser
le prix de
30%

SAINT-GEORGES

Deux policiers exonérés

Les victimes avaient péri brûlées dans un accident

CLAUDE VAILLANCOURT
Le Soleil

■ QUÉBEC — Deux policiers de la ville de Saint-Georges, en Beauce, à qui on reprochait de ne pas avoir procédé à l'arrestation de deux individus qui ont, dans les heures suivantes, péri brûlés dans un accident de la circulation, ont été exonérés de tout blâme par le comité de déontologie policière.

Les deux hommes, Alain Labbé, 24 ans, de Saint-Georges, et Steeve Létourneau, 21 ans, de Saint-René, sont morts le 24 août 1992 par suite du dérapage de leur véhicule à Saint-Alfred.

Quelques heures plus tôt, ils avaient été interceptés dans le terrain de stationnement du bar Le Midinet, à Saint-René, par les agents Danielle Jacob et Steeve Lacroix. Ceux-ci leur ont fait passer trois tests symptomatiques et n'ont conclu à aucun motif pour les empêcher de reprendre la route.

Qui plus est, au terme de la preuve recueillie, le comité de déontologie retient que les membres des familles des victimes sont « des bons vivants » et que « partir sur des party (sic) les fins de semaine est coutumier, donc fait partie des moeurs et, conséquemment, devient plus ou moins une réalité banale qui ne surprend personne ».

Le hic dans l'histoire, c'est que l'autopsie a démontré que Labbé avait un taux d'alcoolémie de 257 mg au moment de son décès, alors que Létourneau était tout aussi avancé avec 213 mg.

Le party des deux gars avait commencé la veille, vers 13 h, au bar Le Pirat, à Saint-René. Plusieurs grosses

bières dans le cas de l'un, autant de petites dans le cas de l'autre.

En fin d'après-midi, ils quittent le bar momentanément, tombent en panne en moto et retournent finalement dans le lieu de leurs libations.

La mère du plus âgé est avertie que son fils se trouve au Pirat. Elle n'aime guère cela, puisque celui-ci est sous le coup d'une probation et qu'il n'a pas le droit de se trouver dans un débit de boisson. Elle s'y rend, joue quatre ou cinq parties de billard avec eux, tout en commandant aussi quelques bières pour elle. À son fils, elle prête aussi 50 \$.

Sur le coup de 23 h, alors que la maman était partie faire pipi, les hommes se fauillent vers un autre bar après avoir pris le temps de fumer un joint. Arrêt à un dépanneur, une autre bière derrière la cravate, arrêt au Bar 2000, autre consommation, autre stop pour un joint de hasch et voilà nos compères à la résidence d'Alain Labbé où ils décident de troquer leur moto pour une Trans Am 1983.

C'est à ce moment qu'ils décident de gagner le bar Le Midinet. Il est minuit 30 et le bar est fermé.

Au même moment, les agents Jacob

et Lacroix patrouillent dans le secteur. Ils décident de procéder à une vérification de routine.

Alain Labbé dit n'avoir consommé qu'une bière. Il réussit aussi les trois tests que lui demandent les policiers, soit la démarche « talon-orteils » sur une ligne droite imaginaire pendant 15 pas à l'aller et autant au retour, le ramassage d'une pièce de 25 c sans mettre le genou par terre et la touche de son nez à trois reprises avec l'index de chaque main après s'être placé les bras en croix.

LA MÈRE HURLE

Avertie encore là que son fils est arrêté par les policiers, la mère de Labbé arrive en trombe sur les lieux et, selon les témoignages entendus, hurle au point d'éveiller l'attention des voisins.

Devant les commissaires, elle soutient qu'elle a demandé aux policiers de ne pas les laisser repartir parce qu'ils étaient en état d'ébriété, alors que d'autres témoignages disent que c'est parce qu'elle avait peur qu'ils aillent faire des mauvais coups.

Les policiers ont laissé partir les deux hommes et ont reconduit la femme à son domicile.

L'accident est survenu par la suite. Le comité de déontologie estime que les policiers ont correctement effectué leur travail, le père de Steeve et l'oncle d'Alain déclarant même qu'il « était capable de prendre une caisse de 24 et de marcher tout droit ».

Compte tenu de ce profil de buveur, les deux policiers n'ont subi aucune remontrance.



PATRICE LAROCHE, LE SOLEIL

QUÉBEC

Activités de la fête nationale

Les organismes qui comptent organiser des activités pour la Fête nationale du Québec ne disposent plus que de quelques jours pour présenter au Mouvement national des Québécoises et des Québécois (MNQ) une demande de soutien financier. La période d'inscription au Programme d'assistance financière aux manifestations locales de la Fête nationale du Québec se termine le 7 avril. Cette année, la gestion, l'organisation et le développement des manifestations locales et nationales pour la Fête nationale du Québec ont été entièrement confiés au MNQ par le gouvernement québécois. Les organismes publics ou parapublics, les fabriques et les organismes à but non lucratif peuvent présenter une demande de subvention. Pour se prévaloir de cette aide financière, il faut présenter un projet d'activités se déroulant entre le 23 au soir et le 24 juin, s'inscrire dans la thématique annuelle, qui est « Québec, beaucoup passionnément » et suivre le cérémonial minimal prévu par le MNQ. Pour plus de renseignements, les organismes doivent s'adresser au mandataire du Mouvement national de leur région.

MURDOCHVILLE

Les coupes dans la santé sont à nouveau dénoncées

Le Comité des usagers du centre de santé des Hauts-Bois dénonce le plan d'action de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine. « Nous refusons de faire les frais de décisions politiques appliquées aveuglément, sans égard aux besoins réels des usagers. Nos moyens d'action restent à définir mais il n'est pas question d'accepter de fermeture de lits », soutient le président, Patrice Élément. Selon ce dernier, le plan de compressions budgétaires forcera la fermeture

de 11 des 15 lits actuellement disponibles dans cette ville minière de 1713 habitants. « Nous craignons, à long terme, la fermeture pure et simple de l'établissement. Les gens d'ici devront alors franchir entre 100 et 125 kilomètres pour se faire soigner à Gaspé ou Sainte-Anne-des-Monts, avec les conséquences graves qui en découlent. » Pour l'ensemble de son territoire, la Régie régionale prévoit la fermeture de 120 lits au cours des trois prochaines années, pour une économie de 3,2 millions \$.

BAIE-COMEAU
Fermeture du centre de plein air

La ville de Baie-Comeau fermera définitivement son centre de plein air, dès le mois de juin. Le conseil a pris la décision de cesser les activités du centre de plein air, qui entraînent un déficit de plus de 215 000 \$ annuellement. Le maire de Baie-Comeau, M. Claude Martel, explique que cette décision fait partie d'un exercice global de rationalisation des dépenses qu'il a entrepris depuis son élection en novembre. Le centre de plein air de Baie-Comeau offrait des activités nautiques diversifiées aux citoyens depuis au moins 15 ans. La ville estime que ses opérations sont beaucoup trop coûteuses. En fait, il en coûtait 235 000 \$ à exploiter pendant six à huit semaines, en saison estivale. M. Martel n'écarte pas l'idée de céder l'équipement du centre plein air à d'autres groupes ou organismes locaux.



Jacinthe B. Simard

POINTE-AU-PIC
Baie-Saint-Paul honorée

Le maire de Baie-Saint-Paul, Mme Jacinthe B. Simard, et le Club des Hauteurs sont les grands gagnants des Grands prix du tourisme dans Charlevoix. La ville de Baie-Saint-Paul a gagné le prix de l'entreprise publique de l'année pour le développement de son centre-ville, tandis que Mme Simard a reçu un prix spécial du président pour son engagement de tous les instants dans le projet. Quant au Club des Hauteurs, une pourvoirie qui a fait construire une auberge rustique à 40 km au nord de Clermont, il a été honoré dans la catégorie de l'innovation tout en étant élu la PME touristique de l'année. Les autres lauréats sont la Société des entreprises touristiques de l'Île-aux-Coudres, pour l'accueil, le Festival des transporteurs routiers, pour l'événement, le Domaine Charlevoix, pour le développement, l'auberge La Pisonnière pour la gastronomie. La Récréaferme et le Comité de la montagne de la croix de Clermont ont pour leur part reçu des prix spéciaux du président.

SAINT-IRÉNÉE
Aéroport à la recherche d'un transporteur

L'aéroport de Saint-Irénée rouvrira ses portes demain. Les autorités de la MRC de Charlevoix-Est sont toujours à la recherche d'un transporteur qui assurerait une liaison régulière avec Saint-Irénée. Au cours des dernières semaines, plusieurs firmes ont été contactées et le préfet, M. Jean Lajoie, avance qu'il pourrait avoir de bonnes nouvelles à communiquer sous peu. Les compressions du ministère des Transports frappent de plein fouet le petit aéroport. Les subventions, qui étaient déjà minces à 83 000 \$ l'an dernier, sont ramenées à 55 000 \$ au cours du présent exercice. La MRC a fait l'acquisition de l'entreprise de distribution de l'essence ce qui devrait lui procurer des revenus pour compenser les pertes gouvernementales. Pour la première fois en dix ans l'aéroport de Saint-Irénée a été fermé durant l'hiver.

SAINT-URBAIN

La 381 sera pavée sur 14 km

Le ministère des Transports procédera au cours de l'été à l'asphaltage de la moitié d'un tronçon de 14 km de la route 381 qui était toujours demeuré sur le gravier. Cette route relie Saint-Urbain, dans Charlevoix, à Ferland et Boileau, au Saguenay. Elle débouche à Ville La Baie. Le ministère consacra 400 000 \$ dans le projet. Le reste des travaux d'asphaltage aura lieu l'an prochain. Ce recouvrement devrait rendre la route beaucoup plus sécuritaire pour la clientèle composée en grande partie de touristes.

QUÉBEC

Amende aux motards des Rock Machine

Considéré, lors de son arrestation, comme occupant un « très haut niveau » dans la hiérarchie des Rock Machine, Marcel Demers, de Sainte-Brigitte, a été condamné à 300 \$ d'amende pour possession d'armes prohibées. Il avait été appréhendé au cours de l'opération policière visant l'organisation, en août.

Pas question de fermer leur école
Des parents de Beauport se rebellentVINCENT CLICHE
Le Soleil

■ BEAUPORT — Les parents de l'école optionnelle Yves-Prévost, à Beauport, ont dénoncé, lundi en conférence de presse, le projet de la commission scolaire Beauport de fermer leur école et de déménager les 300 élèves d'âge primaire à l'école Saint-Édouard.

« Ils veulent fermer notre école et la vendre, pour présenter au ministère de l'Éducation un bilan négatif en termes d'espaces disponibles et espérer obtenir plus facilement la construction d'une école dans le nord de Beauport », ont expliqué la présidente du comité d'école, Mme Ginette Lagüe, et le président du conseil d'orientation, M. Richard Thériault.

L'école optionnelle, offrant une éducation alternative selon la pédagogie Freinet, est installée à l'école Yves-Prévost depuis 12 ans. Elle reçoit des enfants venant de tous les quartiers de Beauport, dont 60% proviennent du nord de la municipalité, permettant ainsi de décongestionner les écoles de ce secteur. À l'école Saint-Édouard, l'école optionnelle ne pourra se développer et devra partager les lo-

caux avec les élèves des classes ordinaires.

Ce qui est encore plus aberrant, selon Mme Lagüe, c'est que pour faire de la place à l'école optionnelle, on devra transférer dans deux autres écoles entre 150 et 200 élèves qui vont actuellement à l'école Saint-Édouard.

Les parents n'en reviennent pas des décisions récentes prises par la commission scolaire dans le dossier des places-élèves. « On consulte les parents; on prend des décisions contrairement à la consultation; les parents protestent; on revient au statu quo. Il y a un manque flagrant de transparence », de dire Mme Lagüe et M. Thériault.

« Nous nous présentons au conseil des commissaires, mais la présidente ne veut pas répondre à nos questions.

Pour connaître les projets de la commission scolaire, il faut s'adresser à la direction régionale du ministère de l'Éducation », déplore Mme Lagüe.

Les parents de l'école optionnelle tiennent à avertir les contribuables que la vente de leur école pourrait également les affecter. En effet, si le ministère de l'Éducation n'accepte pas de subventionner la construction d'une nouvelle école dans le secteur nord, la commission scolaire vendrait l'école Yves-Prévost et d'autres bâtisses pour financer la construction de cette école, en plus d'effectuer un emprunt qui serait remboursé à même le budget de fonctionnement.

« On doit comprendre les conséquences d'une telle décision pour toutes les autres écoles qui verraient ainsi leur budget d'opération diminué pour financer cette nouvelle école et ce, en plus des coupures de 1,5 million \$ déjà annoncées pour l'an prochain », explique Mme Lagüe.

« Nous ne sommes pas opposés à la construction d'une nouvelle école dans le nord de Beauport, de dire les parents de l'école Yves-Prévost, mais nous ne voulons pas en faire les frais. »

Injonction contre le ministre Garon
Une annexion injustifiée à ShannonVINCENT CLICHE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Une requête en injonction interlocutoire vient d'être déposée devant la Cour supérieure par la commission scolaire des Belles-Rivières contre les ministres Jean Garon et Paul Bégin, visant à suspendre l'entrée en vigueur et l'application du décret d'annexion du secteur de Shannon à la commission scolaire de La Jeune-Lorette.

Ce décret, portant le no 230-95, a été adopté par le conseil des ministres le 22 février dernier. Il prévoit, entre autres, que le transfert de juridiction sur les territoires Shannon et Courcellette se fera le 1^{er} juillet prochain.

Le ministre Bégin est l'intimé dans cette cause en qualité de procureur général du Québec, tandis que le ministre Garon est mis en cause comme ministre de l'Éducation ayant recommandé l'adoption du décret.

Ce sont les avocats du bureau Lavery, DeBilly, de Québec, qui sont les procureurs de la commission scolaire des Belles-Rivières dans cette cause.

PRÉJUDICES IRRÉPARABLES

Selon la requête déposée, la mise en vigueur du décret pourrait causer des torts irréparables à la commission scolaire et à sa clientèle puisque 563 élèves sont impliqués et qu'ils devront subir de nombreux changements (école, administration, encadrement, mode de vie, projet éducatif, enseignants et direction).

Cette perte de 563 élèves représenterait une chute de clientèle de 6,5% pour la commission scolaire et se traduirait en pertes de revenus de plus de 2 millions \$. Les services offerts aux autres élèves pourraient en être affectés et une réduction de personnel devrait être envisagée. Selon les procureurs, l'application du décret amènerait au moins une



Jean Garon

diminution de 28 postes d'enseignants et de 10 postes dans les autres catégories de personnel.

VOLONTÉ POPULAIRE

En soutien à son action, la commission scolaire fera valoir les résultats d'une pétition, adressés au premier ministre Jacques Parizeau, le 17 mars, dans laquelle 1042 électeurs des secteurs Shannon et Courcellette s'opposent au décret.

La décision du ministre Garon de présenter le décret au conseil des ministres, le 22 février, serait venue à la suite d'une réunion, tenue le jour précédent, où 155 personnes auraient donné leur accord au détachement des secteurs Shannon et Courcellette de la commission scolaire des Belles-Rivières.

Au cours d'une réunion, le 20 mars, les commissaires avaient décidé de contester le décret devant les tribunaux parce qu'il allait contre la volonté populaire. La commission représentait les parents des deux secteurs, Mme Andrée Leduc, avait alors voté en faveur de l'action que voulait entreprendre la commission scolaire.

Une université de 5000 étudiants
Lévis devrait avoir une petite institution spécialiséeMARC SAINT-PIERRE
Le Soleil

■ LÉVIS — Déterminée à tailler à la région sa part de haut savoir, la Fondation de l'université de Lévis pense à une petite institution de 5000 étudiants qui développerait des créneaux très spécialisés.

C'est là l'essentiel des propos formulés par le président de la nouvelle fondation, le comptable André Fortin, au cours d'une conférence de presse, hier.

Flanqué de Michel Lessard, universitaire et membre de la fondation, et de Suzanne Bonnette, directrice générale de la Chambre de commerce et membre de la fondation également, M. Fortin a affirmé que le territoire de Desjardins, et plus largement Chaudières-Appalaches, n'obtiennent pas pour l'heure l'enseignement universitaire qui devrait leur échoir.

Des statistiques exhibées par le président Fortin, il est ressorti que 20,8% de la population de 15 ans et plus de la région de Québec fréquentent une université comparativement à 11,4% pour la région Chaudières-Appalaches. Et que le taux de diplomation universitaire actuel est de 4% à l'Islet, 4,4% à Montmagny, 4,7% dans Bellechasse et de 9,2% dans la MRC de Desjardins par rapport à la moyenne québécoise de 10,3%.

« Nous avons le goût de contrôler notre enseignement universitaire mais nous n'avons pas actuellement le levier pour le faire », a souligné M. Fortin.

Ce levier le groupe de la fondation ne le voit pas comme une université de type éclaté comme dans la Beauce, ou comme une institution géante de 45 000 ou 50 000 étudiants comme Laval, ni non plus comme une « université de courtage » comme la succursale de l'université du Québec à Rimouski. Mais précisément comme une université spécialisée avec des créneaux identifiés par le milieu qui répondent à des besoins locaux. Et s'aménage des ouvertures sur le monde aussi.

Dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, la fondation entend réunir des appuis, monter son dossier et étayer son argumentation en vue d'une campagne d'automne.

Le président Fortin n'a pas d'échancier en tête pour la mise en place de la première pierre. « Nous voudrions que les résultats arrivent à court terme », a-t-il toutefois précisé.

Calme-toi ti-cul

Dimanche dernier il faisait beau à crever de bonheur. Ciel bleu, jour bleu. Mais mon humeur a viré au rouge, à l'acide, comme un papier tournesol. Je filais au volant de ma petite-tercel-grosse-cervelle, au rythme fluide du dimanche. Mais à chaque intersection on sentait la fièvre du « start ».

Ça grondait dans les capots des capotés qui se prennent pour Schumacher mais qui conduisent comme mononcle Jacques Villeneuve. Le printemps libère les drogués de la vitesse, les arroseurs de piétons, les bourreaux de la transmission.

Je filais en direction de la Pente-Douce. Alors que j'allais me ranger à droite, j'aperçois dans mon rétroviseur une voiture rouge, qui fonce à tombeau ouvert, comme vers un puits de ravitaillement. La voilà qui tricote, pour finir par me doubler à droite en faisant crisser ses pneus. Être le premier au feu de circulation qui vient de passer au rouge, c'est tout un exploit! Stop. On passe au vert. On redémarre.

Pendant que la bitbite filait à vive allure, un message placardé dans la Pente-Douce m'a tout

à fait hérissée. « Tasse-toi mon oncle » ai-je lu sur le panneau rotatif montrant en gros-plan, le pare-choc (rouge) d'une Golf. Quelques secondes plus tard, au coin de Marie-de-l'Incarnation, nouvel assaut de la pub. J'ai vu rouge doublement. Cette publicité qui s'étale dans les régions de Montréal et de Québec a mis matante en colère. Elle s'adresse à de jeunes acheteurs qui ont spontanément, un comportement agressif au volant. Elle ne fera rien pour le tempérer.

Il me semble qu'on assiste à un virage en publicité. Rappelez-vous la campagne de sécurité commandée par la Société de l'assurance automobile qui a fait des vagues il y a deux ans. Le concepteur Palm Publicité Marketing avait tablé sur la seule corde sensible qui pouvait faire vibrer les jeunes conducteurs agressifs: le remords. Ni la peur de mourir, ni celle de devenir légal ne pouvait convaincre un fou de vitesse de



Ghislaine Rheault

ralentir. Seule la crainte de tuer ou de blesser sa blonde pouvait inciter le plus coriace à peser moins lourd sur le champignon. La SAAQ visait les 16-24 ans qui détiennent 14% des permis de conduire mais qui apparaissent plus nombreux au tableau des victimes de la route: le quart des décès, le tiers des blessures graves.

Souvenez-vous du message pathétique: un garçon désespéré démolissait sa chambre après avoir tué sa blonde en voiture.

Une voix d'outre-tombe lisait le rapport d'autopsie de Sophie B. Des images en flash-back montraient la fille qui tentait en vain de le faire ralentir. Puis, Bang, Crac. Elle mourait la colonne cervicale fracturée.

Ce message choc était sorti, tenez-vous bien, de la maison de publicité Palm Marketing, la même qui a conçu cette année, « Tasse-toi mon oncle ». Comme quoi les concepteurs publicitaires n'ont pas de suite dans les idées. Ils n'ont que des clients.

M. René Leclerc responsable de la campagne de Golf, chez Palm, affirme que ces messages n'ont pas du tout pour effet d'inciter les jeunes conducteurs à la délinquance. Nous croyons à la sécurité routière, dit-il.

« Tasse-toi mon oncle », expression consacrée, reflète bien les conducteurs de la Golf: fringants, dynamiques, énergiques. On a parlé à des gens de la SAAQ qui n'y ont pas vu de problème, dit-il. Ce qui ne m'empêche pas de trouver ce message équivoque et pas du tout anodin.

L'an dernier, le bilan de la SAAQ était fort attendu après la campagne « La vitesse tue ». Mais les nouvelles étaient mauvaises. Cent dix-huit jeunes de 15 à 19 ont perdu la vie en 1993, malgré le message-choc. A-t-on conclu hâtivement que les pubs culpabilisantes sont sans effet sur les mœurs des conducteurs... pas plus que l'éloge de la « conduite nerveuse »?

On connaitra, à la fin du mois, le bilan routier de 1994.

Quel qu'en soit le résultat, j'ai une suggestion pour la SAAQ. Au verso des panneaux rotatifs de la Golf, on devrait écrire, en caractères immenses: « Calme-toi ti-cul. »

CERCLE DE LA GARNISON

Les pompiers n'avaient pas fermé la valve

SOPHIE COUSINEAU
Le Soleil

■ QUÉBEC — Si les pompiers de Québec avaient fermé la valve alimentant en gaz le Cercle de la Garnison, l'explosion qui a blessé quatre des leurs aurait pu être évitée, d'après un expert en sinistres.

Le témoignage de l'ingénieur physicien Paul-André Roy, qui étouffait hier l'enquête publique du commissaire des incendies, Cyrille Delage, est accablant pour les pompiers.

« S'ils avaient fermé la valve dès leur arrivée ou très tôt, ils auraient éteint la seule source de chaleur qui a enflammé le gaz infiltré au sous-sol, dit M. Roy. C'est évident qu'ils auraient dû le faire, mais la notion de responsabilité, je laisse ça aux juges et aux avocats. »

M. Roy, qui travaille pour le compte des assureurs du Cercle de la garnison, est retourné plusieurs fois sur les lieux du drame du 18 novembre. Avant de livrer sa version des faits, il a inspecté la structure de l'immeuble ainsi que les composantes des appareils se trouvant dans la chaufferie, où l'explosion s'est produite.

La traverse de gaz a bien été perforée lorsque les travailleurs responsables de l'excavation ont voulu remettre en place le poteau de signalisation de la ville de Québec. Mais ils l'ont posé dans le trou d'origine qui se trouvait déjà au-dessus de la conduite.

Le gaz s'est infiltré dans le sous-sol du club privé de la rue Saint-Louis, un immeuble datant de 1816 et dont les murs façonnés de pierre et de terre sont peu étanches.

Les pompiers qui croyaient avoir affaire à une fuite de gaz confinée à l'extérieur ont mis un terme à leurs efforts infructueux de fermer la valve à l'aide de clés spéciales. Un employé de Gaz Métropolitain y est pourtant arrivé en un quart de main à l'aide d'une banale clé à molette. Tous les camions du Service de protection contre les incendies de la ville de Québec sont dotés de



Murs, meubles et plafonds avaient littéralement été brisés et déplacés lors de l'explosion.

telles clés, reconnaît le capitaine d'intervention Roland Turgeon.

Lorsque les quatre pompiers sont entrés dans le sous-sol et qu'ils ont flairé le gaz et détecté sa présence près du plafond dans une proportion de 100% — ce qui annonce une explo-

sion dans les secondes suivantes —, ils auraient encore pu couper l'alimentation de l'intérieur. Il suffisait d'actionner les deux manettes qui contrôlent l'entrée de gaz aux deux chaudières et au chauffe-eau. Paul-André Roy a fait le test hier matin: en trois secondes, les flammes pilotes des appareils qui ont provoqué l'explosion se sont éteintes.

L'inspecteur de la CSST Gilles Mathieu, qui a constaté des lacunes semblables, a émis un jugement tout aussi lapidaire. « La procédure des pompiers de Québec est conforme avec celles établies par les compagnies de gaz, mais si on ne la suit pas, c'est comme s'il n'y en avait pas. »

Le Service de protection contre les incendies de la ville de Québec a revu sa procédure d'intervention en cas d'une fuite de gaz à la suite de l'accident de cet automne. Mais la fermeture des valves attenantes aux édifices en cas d'une fuite externe est encore à la discrétion du plus haut gradé sur les lieux. Il faudra attendre les recommandations du commissaire Cyrille Delage, qui rendra public son rapport d'ici la fin d'avril.

EN BREF

«Ramancheur» condamné

Un « ramancheur » de Mistassini a été inculpé hier d'agression sexuelle sur une adolescente et trois femmes venues le consulter. Michel Quiet a comparu sous plusieurs accusations à caractère sexuel.

Cinq chevreuils sauvés

Les agents de conservation du ministère de l'Environnement et de la Faune sont intervenus hier sur la banquise de la baie des Chaleurs et ont réussi à sauver cinq des six chevreuils dérivant encore sur les glaces depuis samedi. L'un des cervidés était toutefois extrêmement faible hier soir et le sixième est mort la nuit précédente, sur la banquise. Ju-

geant que les chevreuils se trouvaient suffisamment près de l'île aux Hérons, au Nouveau-Brunswick, les agents du MEF ont tenté le grand coup en après-midi en louant un hélicoptère qui, en volant à très basse altitude, a forcé le petit troupeau à sauter et nager jusqu'au bord. Entre samedi et hier, ils auront réussi une traversée diagonale de la baie sur près de huit kilomètres.

Nouveauté!
JONG 10 CARATS
une création de nos artisans

Deux tons
• or blanc
ou
• or jaune
diamant .04 ct

Hommes 225\$
Femmes 200\$

TPS incluse TVQ en sus

BIJOUTERIE
Paul A. Langlois
Manufacturier de bijoux
manufacture de bijoux établie depuis 1953

909, boul. Pierre-Bertrand Sud
Bureau 210, Vanier
683-3145

Votre bijoutier du boul. Charest pendant 40 ans.

Aimeriez-vous gagner un forfait de chasse au chevreuil à l'Île d'Anticosti?

Tous les détails dans le tabloïd Sport

LE SOLEIL

LATULIPPE «Une COCHÈ au-dessus!»
CONIFAIR
SPORT ACTION VIDEO INC.

Oubliez vos valises et faites voyager vos papilles jusqu'en

Italie
... une région différente chaque semaine

Ce soir le chef vous propose

Delizie Della Toscana
Frito Misto Alla Fiorentina ou Insalata Mista
Cipollata ou Consomme Al Barolo
Pizza Della Contadina 13,95
Paglia E Fieno Ai Funghi 15,95
Faraona Arrosta Contadina 16,95
Teglia Di Pesce Marinato 17,95
Ansta Di Maiale Al Rosmarino 18,95

Zuccotto ou Panna Cotta
Cafe, the tisane
Amaretto à l'orange

LA TRATTORIA
SANT'ANGELO

Valet de stationnement gratuit midi et soir

10, rue Cul-de-Sac, Québec
RÉSERVATION: 692-4862

Une chaussure ajustée à votre prescription

Chez New Balance, nous reconnaissons vos besoins particuliers. Nous fabriquons différents types de chaussures pour différents usages et nécessités. Toutes nos chaussures sont offertes en plusieurs largeurs.

new balance AB
Une approche plus intelligente à la fabrication de chaussures.

SAVARD
SERVICES-CONSEILS

MODELES	LARGEURS	2A	B	D	2E	4E
M 998	COURSE					
CXT 775	TENNIS					
MK 706	MARCHE					
MK907	DE VILLE					
W 496	COURSE					
WW 800	MARCHE					
WX 750	MULTISPORT					

Certains modèles d'hommes jusqu'à 16, femmes 13.

2575, boul. Hamel Ouest, Québec (Québec)
G1P 2H9 (418) 681-6381 ou 1-800-463-6436

L'ANTIMITE LE PLUS SÛR!

Notre service d'entreposage...

Vos fourrures bénéficieront des soins experts de nos professionnels. De plus, nous vous offrons le service de cueillette et de livraison gratuit.

Sur présentation de ce coupon, profitez d'un **RABAIS de 15%** SUR REMODELAGE PAR UN DESSINATEUR
Expiration le 31 mai 1995

À votre service depuis 44 ans

ADRIEN LAPOINTE
FOURRURES

745, Sainte-Claire (angle Richelieu)
522-4654

PENÉLOPE

Les plaisirs de la montre...
À l'occasion du changement d'heure, ne perdez pas votre temps.
Des rabais de 10 à 60% sur des montres de qualité et de précision.

MOVADO
MICHEL HERBELIN Paris
FOSSIL
P.R. Paul Richard
Aero Watch
bossini
C. C. C. C.
Roots Time
SIMON CHANG
SANTA BARBARA
POLO & RACQUET CLUB
Jean d'Arc
OMEGA
du Valais

P.S. Séance de remontage de bague les 31 mars et 1er avril
La Bijouterie Pénélope - Place Ste-Foy- 653-0945

LE QUÉBEC LE CANADA

Rochon fonce

Québec pourra mettre la clé dans la porte d'un hôpital

VINCENT MARISSAL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Jean Rochon, entend mener la transformation du réseau à son rythme et se donnera les moyens de le faire. Il déposera en avril un projet de loi modifiant la loi actuelle pour se donner le pouvoir de fermer un hôpital sans le consentement du conseil d'administration.

La loi 120, dans sa version présente, permet au ministre de modifier la vocation ou la mission d'un établissement, mais ne peut lui retirer son permis sans obtenir le consentement du conseil d'administration.

Le ministre, qui conduit à toute vapeur son plan de réaménagement établi sur trois ans, pourra donc prendre lui-même la décision de mettre la clé dans la porte.

En commission plénière qui étudiait lundi les crédits du ministère pour la prochaine année, M. Rochon a indiqué aux députés de l'opposition qu'il envisageait d'amender la loi 120.

«La décision sera à prendre dans les prochaines semaines, mais dans le contexte actuel, il faut se poser la question et considérer la possibilité de proposer des amendements à la loi de façon ponctuelle pour que cette capacité (de fermer un établissement) existe et puisse être utilisée en bout de piste, si c'est vraiment nécessaire.»

Il aura toutefois fallu moins de quelques semaines avant que la décision ne se prenne. Les collègues de Jean

Rochon lui ont donné le feu vert hier matin, lors de la rencontre hebdomadaire du Conseil des ministres.

Les amendements doivent absolument être adoptés durant cette session-ci, puisque le ministre ajoute un autre élément majeur de son plan, souligne M. Martin.

En effet, le projet de loi repousse d'un an les élections de tous les conseils d'administration en place à travers le réseau de la santé et des services sociaux, aussi bien dans les établissements que dans les régies régionales.

Ces élections devraient normalement se tenir à l'automne 1995, mais M. Rochon veut maintenir les conseils d'administration en place un an de plus afin de pas ralentir sa réforme.

«Il faut donner une chance aux régies régionales et aux établissements de poursuivre la reconfiguration avec les mêmes gens sur les conseils d'administration», explique Michel Martin.

Selon les informations recueillies hier au ministère de la Santé et des



Le ministre Rochon entend mener la réforme à son rythme.

Services sociaux, jamais un ministre n'a dû user de pouvoirs extraordinaires pour fermer un hôpital.

«Le ministre n'a pas caché ses intentions quand il a annoncé le réaménagement, reprend son attaché de presse. Il a clairement dit qu'il n'y aurait pas un sou de plus au budget, il a invité les régies régionales, les syndicats et les médecins à venir s'asseoir et il a dit qu'il y aura des changements, dont des fermetures.»

JUSQU'À 4500 LITS?

Les régies régionales ont jusqu'au 15 avril pour établir leur plan de compression en fonction du gel des dépenses décrété par le gouvernement.

Lors de l'étude des crédits provisoires, lundi soir, M. Rochon a confirmé aux critiques libéraux qu'il y a actuellement au moins 2000 lits d'hôpitaux de courte durée de trop.

Mais le ministre a ajouté d'emblée que «certaines études, qui sont encore conservatrices, vont peut-être nous monter ça jusqu'à 4000, 4500». Ces coupes de lit amèneraient le Québec autour des moyennes nationales, soit 2,5 à 3 lits par 1000 habitants, a précisé le ministre. La province compte actuellement entre 3,5 et 4 lits par 1000 habitants.

«Il ne s'agit que d'une évaluation remise au ministre par des fonctionnaires, mais ce n'est pas une décision.»

Vent péquiste sur le BAPE

L'actuel président prêté à une organisation internationale

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le gouvernement péquiste a décidé de placer son homme à la tête du BAPE. Il remplace l'actuel président Bertrand Tétreault, en l'expédiant, tout salaire payé, dans une organisation internationale.

L'attachée de presse du ministre Jacques Brassard (Environnement et Faune) s'est bornée hier à confirmer le départ de celui qui dirigeait le Bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) depuis 1991. Mme Josée Tremblay indique que M. Tétreault quitte pour l'Union internationale de la conservation de la nature.

Son contrat au BAPE se terminait dans un an. Québec défraiera cependant sa paye chez le nouvel employeur pendant trois années. Selon la Gazette officielle, son salaire annuel s'élève à 92 000\$.

Mme Tremblay a refusé de révéler l'identité de «l'homme» du PQ, qui pourrait être une... femme. Des sources sûres ont, par ailleurs, affirmé au SOLEIL que les noms de Louise Roy, vice-présidente au BAPE de 1981 à 1986, et de Jean-Pierre Gauthier, haut fonctionnaire fédéral, ne font plus partie de la liste de candidats pour la direction du BAPE.

Elles soutiennent aussi que l'intérim a été confié cette semaine, par le conseil des ministres, à un commissaire du Bureau, précisant que ce n'est pas M. André Delisle. Ce dernier a été rétrogradé, de vice-président à simple commissaire, par l'ex-ministre libéral Pierre Paradis. Les groupes «verts» avaient dénoncé ce geste et le PQ avait enchaîné en critiquant les nominations partiales au BAPE, effectuées par les libéraux de Daniel Johnson et Robert Bourassa.

Hier, Mme Tremblay s'est défendue que le changement de dirigeant annonce un grand remue-ménage. Quant au prêt avec salaire à un organisme international, elle laisse entendre que cela se fait à l'occasion.

Son salaire sera assumé par le Québec pour trois ans

Parizeau chauffe la machine

Le gouvernement n'a pas fait une croix sur un référendum en juin

DONALD CHARETTE
Le Soleil

■ QUÉBEC — Le premier ministre Jacques Parizeau a demandé mardi soir à son caucus des députés de ne pas écarter la tenue d'un référendum en juin.

Selon plusieurs députés qui participaient à cette réunion de l'aile parlementaire, leur chef leur a expliqué que les choses évoluent rapidement en politique et qu'il faut se tenir prêts sur le terrain.

«La grande conclusion de ce caucus» de confier l'un d'eux «c'est que le premier ministre dit soyez prêts et ne croyez pas ceux qui disent que le mois de juin est éliminé».

Si quelques facteurs étaient réunis,

se sont-ils fait dire, la campagne pourrait être déclenchée. Quant aux déclarations du vice-premier ministre Bernard Landry qui disait ne pas vouloir conduire ses troupes à «l'abattoir» certains y voient une stratégie pour, notamment, «mêler les feds (fédéraux)».

Joseph Facal, député de Fabre, abon-

de dans le même. «Toutes les options sont ouvertes. M. Parizeau nous a dit qu'il faut mettre les conditions en place et sitôt qu'elles le sont, on y va».

Le président du caucus, Rosaire Bertrand, député de Charlevoix, affirme lui aussi que M. Parizeau leur a demandé de préparer la machine.

«Le premier ministre dit: Ne croyez pas ceux qui disent que le mois de juin est éliminé.»

«Nous sommes conscients du temps qui passe. M. Parizeau nous a mentionné, qu'en politique, les choses changent rapidement et, qu'à partir du 1er avril, la campagne peut être déclenchée n'importe quand. Si un député a quitté le caucus en se disant qu'on a fait une croix sur le mois de juin, il n'a pas compris grand-chose.»



Le premier ministre Jacques Parizeau.

Participez au concours

TROUVEZ LE SCOOP BELL

1 Cherchez-le

Chaque jeudi, du 9 février au 6 avril, notre petit bonhomme se cache dans ce quotidien. Quand vous l'aurez trouvé, notez ses paroles et hâtez-vous de nous les répéter au 1 800 514-1424. Il faut appeler entre 8h et 18h, le jour même.

3 Regardez la télé

Chacun des huit gagnants d'un an d'interurbain Bell sera choisi au hasard parmi les participants du jour et nommé sur les ondes de Radio-Canada lors de l'émission Scoop. Tous les participants auront la chance de gagner le voyage lors du tirage qui aura lieu le 6 avril 1995, lors du dernier épisode.

5 GAGNEZ un voyage pour deux autour du monde

Un voyage d'une durée d'un mois d'une valeur approximative de 25 000\$ et, si vous êtes abonné au plan InterMax™ Bell, 1 000\$ d'argent de poche.

2 GAGNEZ un an d'interurbain Bell gratuit

Jusqu'à concurrence de 1 000\$.

4

Les gagnants devront répondre à une question mathématique. Règlement du concours disponible dans les magasins Téléboutique™ Bell ou en expédiant une enveloppe préadressée et affranchie à: Concours Trouvez le scoop Bell, 425, Grande-Allée Est, Québec, Qc G1R 2J5. Ce concours s'adresse aux clients résidentiels de Bell Canada âgés de 18 ans et plus, habitant au Québec.

Attention!
Grand tirage le 6 avril à 17h00!

LE SOLEIL

EN BREF

QUÉBEC

Pensions
alimentaires:
des modifications

Le projet de loi créant la perception des pensions alimentaires a reçu un accueil chaleureux, mais quelques modifications mineures lui seront apportées, a indiqué hier la ministre responsable de la Condition féminine, Jeanne Blackburn. Dans un bilan tracé à l'issue des travaux de la commission parlementaire qui a entendu 34 mémoires sur le projet de loi, Mme Blackburn a relevé l'appui reçu par la grande majorité des groupes, et notamment des groupes mêlés aux luttes des femmes. Toutefois, quelques amendements seront apportés, a indiqué la ministre. (PC)

TORONTO

C.D. Howe dit qu'un
Québec souverain
serait du GATT

Un Québec souverain pourrait certes adhérer à l'ALENA, au GATT et à l'OMC, si on reconnaît sa souveraineté. Ce qui risque d'être plus problématique, c'est de maintenir les relations commerciales étroites qui existent actuellement avec le reste du Canada, indique un commentaire de l'Institut C.D. Howe rendu public hier. Et sans institutions politiques communes, le volume des échanges commerciaux risque de diminuer considérablement entre les deux nouveaux pays, avec des conséquences négatives pour le Québec, poursuit le document. Le rapport émet l'opinion suivante: en ce qui a trait à ses relations commerciales avec le reste du pays, un Québec souverain devra choisir entre deux options: soit qu'il noue avec le Canada des rapports similaires à ceux qu'il aura avec d'autres pays dans le cadre du GATT et de l'ALENA, ou soit qu'il cherche à garder les mêmes rapports étroits qui existent actuellement. S'il choisit la première option — ce qui représente un degré d'intégration économique moins grand ce qui prévaut actuellement — il risque de voir ses échanges commerciaux avec le reste du Canada diminuer de façon considérable. En entrevue, M. Schwanen a parlé de 20% et il a calculé, se basant sur des chiffres déjà utilisés par la Commission Bélanger-Campeau, que cette diminution pourrait se traduire par la perte de 60 000 emplois. Bref, le Québec est perdant dans les deux cas, explique l'auteur. (PC)

OTTAWA

Le Bloc réclame
25% des sièges
pour le Québec

Après avoir rejeté l'Accord de Charlottetown qui garantissait au Québec 25% des sièges à la Chambre des communes, le Bloc québécois accuse maintenant les députés fédéralistes de vouloir réduire le poids politique du Québec en refusant, en 1995, d'accorder cette assurance à la province. «Jamais, dans l'histoire du Québec et du Canada, on a vu, comme des libéraux l'ont fait dans cette Chambre, des députés québécois refuser un amendement visant à protéger le poids politique du Québec au sein de la fédération canadienne», a déclaré le député de Bellechasse, François Langlois. M. Langlois proposait d'offrir au Québec cette garantie de 25% des sièges en modifiant le projet de loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. (PC)

QUÉBEC

Sur la légalité
du vote

Le Parti libéral propose que pour être inscrits sur la liste électorale, tous les électeurs du Québec aient à confirmer verbalement qu'ils remplissent les trois conditions requises de citoyenneté, de résidence et d'âge. Dans une tentative pour dénouer l'impasse qui entoure les débats sur le recensement électoral, le député Christos Sirros a suggéré hier que les électeurs «affirment» aux recenseurs qu'ils détiennent bel et bien la citoyenneté canadienne, qu'ils sont âgés d'au moins 18 ans et qu'ils sont bien domiciliés au lieu où ils s'inscrivent.

Moratoire sur la création
de nouvelles garderies

■ QUÉBEC (PC) — Le gouvernement péquiste impose un moratoire d'un an sur la création de nouvelles garderies et ainsi, renonce à son engagement électoral de créer 2000 nouvelles places cette année.

Sur la recommandation du groupe de travail sur les garderies, qui a remis son rapport en décembre, le gouvernement péquiste a résolu de légiférer pour empêcher l'Office des services de garde de délivrer de nouveaux permis pour les garderies.

Québec se donne ainsi un an pour revoir tout le développement des services de garde québécois. «Sinon, on s'en va vers l'anarchie», lance Pauline Marois, la ministre responsable de la Famille.

«Ça rentre n'importe comment (les demandes de permis). Tous ceux qui connaissent ça nous recommandent: mettez donc un moratoire sur les entrées de nouveaux permis de façon à être capable de démêler tout ça», a déclaré le premier ministre Parizeau en Chambre.

Mais près de 325 demandes de permis pour des garderies sont déjà en traitement à l'Office des services de garde, l'équivalent de 25 000 places, souligne Mme Marois. Le gouvernement subventionnera 11 000 de ces places, ce qui maintient le nombre de places créées en garderie au même niveau que l'an dernier.

«Toute nouvelle demande de permis sera refusée. Mais toutes les demandes qui sont déjà dans la machine pourront obtenir leurs permis», précise Mme Marois.

Pourtant, en campagne électorale, le Parti québécois avait promis de créer 2000 nouvelles places dans les garderies québécoises, un engagement qu'il ne pourra tenir à cause du moratoire. «J'ai repris les recommandations du groupe de travail qui sont différentes, oui, des engagements que nous avons pris», a admis Mme Marois.

L'opposition libérale a d'ailleurs accusé le gouvernement de renier ses promesses en Chambre. «Comment le premier ministre peut-il trouver



La ministre Pauline Marois.

des fonds publics pour faire le marketing de son option politique alors qu'il semble incapable de respecter un engagement aussi fondamental que de permettre aux parents de faire garder leurs enfants?» a lancé le chef libéral Daniel Johnson.

Cependant, le gouvernement péquiste injecte 10 millions \$ d'argent neuf dans le système des garderies à but non lucratif, ce qui permettra, selon la ministre, de hausser les salaires des éducatrices de 50¢ l'heure, pour le porter à 11,62\$.

Mme Marois se félicite de cette hausse salariale de 4,5%, mais considère toujours que ces montants sont inadéquats. «Jamais je n'aurai la prétention de dire que c'est suffisant», dit-elle. Le groupe de travail recommandait d'ailleurs à Mme Marois de porter les salaires des éducatrices à 12,62\$ l'heure.

La CSN, qui représente 2000 éducatrices en garderie, se montre sceptique devant les chiffres avancés par Pauline Marois, et considère, de toute façon, que cette bonification salariale est insuffisante. «La sous-rémunération est le plus gros problème du réseau», déclare la vice-présidente, Claudette Carboneau, par voie de communiqué.

La ministre Marois charge également un nouveau comité d'examiner les nouvelles avenues qui pourraient être empruntées par les services de garde québécois.

Négociation sur le flétan
compromise

Les chalutiers espagnols sont toujours dans
la zone litigieuse

■ NATIONS UNIES (PC) — Les négociations de Bruxelles en vue de résoudre le conflit sur la pêche du flétan noir dans l'Atlantique-Nord progressent, mais pourraient être compromises par la présence d'un chalutier espagnol en plein dans la zone litigieuse, a dit le ministre des Pêches, Brian Tobin, hier.

Si le José Antonios Nores abaisse ses filets et reprend la pêche, les négociations pourraient être freinées, a-t-il ajouté.

Des navires de patrouille ont aperçu le chalutier juste à l'extérieur de la limite de 200 milles des eaux canadiennes, sur le «nez» du Grand Banc. Le capitaine du bateau tente peut-être de torpiller les négociations, a-t-il dit.

Le ministre juge «regrettable» l'attitude de provocation du capitaine de ce bateau, et il s'est refusé à dire ce qu'il ferait s'il s'avère que le bateau pêche.

Un porte-parole du groupe environnemental Greenpeace a affirmé hier soir qu'une vingtaine de chalutiers espagnols avaient jeté leurs filets à la mer en plein dans la zone litigieuse, sans être ennuyés par les patrouilleurs canadiens.

Le ministère des Pêches n'a pas été en mesure de confirmer la chose.

Les chalutiers en question se sont mis sous la protection d'un patrouilleur de la marine espagnole.

L'ambassadeur d'Ottawa auprès de l'Union européenne, M. Jacques Roy, a aussi indiqué qu'une solution négociée semblait possible.

Pour le ministre Tobin, le conflit sur les pratiques de pêche des bateaux de l'Union européenne s'inscrit dans l'ensemble de la crise de l'industrie de la pêche à travers le monde.

Mais l'Union européenne oppose que le problème principal tient aux agissements du Canada — arraisonnement de bateaux étrangers en haute mer, section de filets de pêche — et que le Canada fait de la piraterie internationale.

Selon M. Tobin, l'Union européenne s'est cependant écartée de sa position et toutes les parties reconnaissent maintenant le besoin de préserver les stocks de poisson.

Les négociations de Bruxelles portent sur la question de savoir qui a le droit de pêcher quoi dans le Grand Banc, et qui sera chargé de faire respecter les règles qui seront éventuellement adoptées. Toujours dans ce dossier, la Grande-Bretagne s'est opposée à l'envoi, par l'Union européenne, d'une lettre de protestation à Ottawa.

L'Union
européenne
tient le
Canada
responsable

Député inquiet
du taux de
suicides à
Valcartier

■ OTTAWA (PC) — Le député réformiste Bob Ringma se dit inquiet de la vague de suicides qui semble frapper les rangs militaires à la base de Valcartier et demande au ministre de la Défense, David Collette, de mener une enquête sur cette question.

Depuis septembre dernier, au moins six soldats ayant participé à des missions de paix en Bosnie et en Croatie se sont enlevés la vie, selon les statistiques officielles des Forces armées canadiennes.

Toutefois, un reportage diffusé sur les ondes de Radio-Canada cette semaine laissait entendre que le nombre de suicides pourrait s'élever à 10 cas.

Aux Communes, M. Collette a refusé d'obtempérer à la requête de M. Ringma, un ancien lieutenant-colonel à la base de Valcartier de 1970 à 1972, qui voulait savoir quelles étaient les intentions du gouvernement Chrétien à cet égard.

Le ministre de la Défense a fait valoir que le taux de suicide au sein des forces armées était inférieur à celui de l'ensemble de la population, mais il a ajouté avoir demandé d'autres informations à ses fonctionnaires afin de savoir si les récents suicides ne constituent pas «une tendance troublante».

Le député Ringma s'est dit insatisfait de cette réponse, affirmant qu'il fallait agir rapidement dans ce dossier afin de rassurer les familles des autres soldats et d'élaborer un plan d'action pour rectifier les problèmes de leadership et de moral au sein de l'armée.

«Franchement, je ne le crois pas quand il dit que le taux de suicide chez les militaires est moins élevé que chez la population en général. Durant mes 35 années dans l'armée, j'ai eu connaissance d'un seul suicide», a-t-il déclaré au cours d'un point de presse.

«On parle de 10 suicides à Valcartier au cours de quatre ou cinq mois. À mes yeux, cela représente une statistique troublante. Je ne connais pas les causes, mais si j'étais le ministre, j'exigerais des informations», a-t-il dit.

Mannéquin
la mode que vous
aimez porter



La mode que vous aimez porter
Désirez-vous qu'on remarque votre élégance à Pâques?
Venez choisir dans notre magnifique collection de tailleurs...

toutes taxes incluses dans nos prix

PLACE DE LA CITÉ
2600, boul. Laurier, Ste-Foy

OUVERT LE DIMANCHE
de 12h à 17h

solde

50 heures

50% du plancher

50% de rabais

LE MOBILIER INTERNATIONAL

710, Bouvier
Québec
Tél.: (418) 626-0666

REPLAQUEZ VOTRE ARGENTERIE
25% DE RABAIS

Confiez votre précieuse argenterie usée aux maîtres orfèvres Birks.
Ils lui redonneront son éclat original et sa beauté.
Cette offre se termine le 1^{er} avril 1995.

BIRKS

PLACE STE-FOY, 653-4035

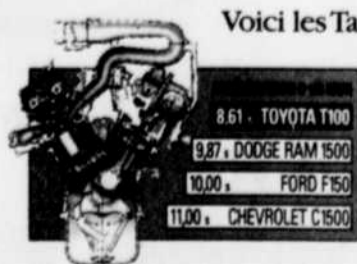
LES INGÉNIEURS DE TOYOTA PRÉSENTENT AVEC
FIERTÉ LA FAMILLE DE CAMIONNETTES DE L'ANNÉE.



LA TOUTE NOUVELLE TOYOTA TACOMA XTRACAB 4X4



LA NOUVELLE TOYOTA T100 PLEINE GRANDEUR XTRACAB 4X4



Voici les Tacoma et T100 Xtracab, purs produits de l'ingéniosité proverbiale des ingénieurs de Toyota mis au défi de créer une grande famille de camionnettes en tête de leur catégorie.

⊕ Leurs tout nouveaux moteurs développent plus de puissance que jamais. Par exemple, le nouveau moteur V6 de 190 chevaux, 3,4 litres et 24 soupapes de la

T100 Xtracab surpasse, en accélération*, les V8 de base, plus gros, des camionnettes pleine grandeur de Ford, Dodge et Chevrolet (voir tableau).

⊕ Le 4 cylindres de 2,4 litres de la Tacoma dépasse les V6** de base de nos concurrents tandis que son moteur V6 de 3,4 litres (offert seulement avec les 4x4) l'emporte sur leurs plus gros V6***. Vous obtenez donc plus de puissance sans qu'il ne vous en coûte les yeux de la tête en essence.

⊕ Les nouvelles caractéristiques sécuritaires comprennent un coussin gonflable côté conducteur et des poutrelles de protection latérale. Un système de freins antiblocage aux quatre roues offert en option contrôle le blocage des roues et permet une meilleure maîtrise de la direction sur surfaces mouillées ou glacées.

⊕ Ces camionnettes sont aussi très confortables. Leur superbe habitacle spacieux fait qu'on s'y sent presque aussi à l'aise que chez soi. ⊕ La T100 Xtracab peut accueillir jusqu'à six personnes et offrir aux passagers assis à l'arrière plus d'espace pour les genoux que bien d'autres camionnettes pleine grandeur.

⊕ La Tacoma Xtracab peut accueillir jusqu'à cinq personnes avec beaucoup d'espace pour les jambes et la tête.

⊕ La Toyota Tacoma et la Toyota T100 Xtracab : deux raisons qui expliquent pourquoi la meilleure gamme de camionnettes porte la signature Toyota. Pour plus de renseignements ou un essai routier, rendez-vous chez votre concessionnaire Toyota aujourd'hui même.

Votre concessionnaire Toyota est fier de commander les Jeux olympiques japonais.

* Ces performances sont le résultat de tests d'accélération effectués par le United States Auto Club (USAC) avec et sans charge utile de 500 lb. T100 4x4 Xtracab SRS contre des camionnettes pleine grandeur à cabine allongée de Chevrolet, Dodge et Ford avec moteur V8 de base #400-041111 comparable. ** Tests d'accélération effectués par USAC avec et sans charge utile de 1000 lb entre une Tacoma 4x4 de 2,4 litres à boîte 5 vitesses et un Chevy S-10 et un Ford Ranger avec moteur V6 de base et équipement comparable. *** Tests d'accélération effectués par USAC entre une Tacoma 4x4 Xtracab de 3,4 litres à transmission automatique et un Chevy S-10 et un Ford Ranger 4x4 avec moteur V6 en option et équipement comparable. Le coussin gonflable côté conducteur est uniquement un dispositif de retenue supplémentaire. Pour éviter les blessures graves, portez toujours votre ceinture de sécurité.

TOYOTA

Prévenir le décrochage

Tout se joue au primaire

VINCENT CLICHE
Le Soleil

■ QUÉBEC — «Vous pouvez voir dès l'école primaire si votre enfant est un candidat au décrochage scolaire lorsqu'il sera au secondaire. Il y a des symptômes, mais heureusement, il y a aussi des moyens pour prévenir ce malheur.» de dire le comédien Marcel Leboeuf, qui a décidé de s'impliquer, avec la mascotte Victor, dans la campagne intitulée «S.O.S. Décrochage au primaire?».

Cette campagne d'information utilise deux moyens percutants pour faire connaître le problème à la population: une vidéocassette et un Centre de référence doté d'une ligne 1-800-DÉCROCH(e). Marcel Leboeuf joue le rôle de parent dans la vidéocassette qui présente trois situations mettant en scène parent, enfant et enseignant. Le rôle de l'enseignante est joué par la comédienne Maude Guérin.

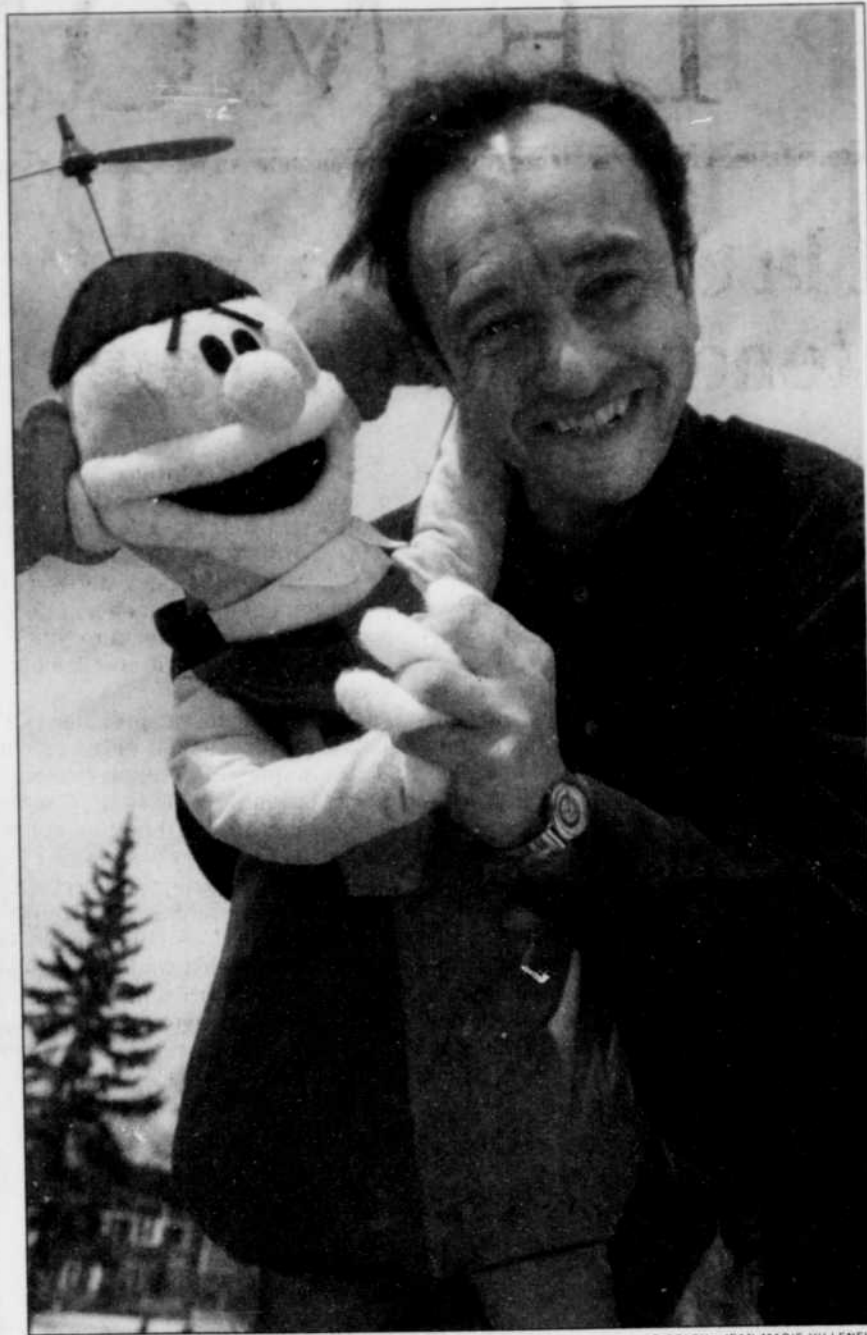
Le comédien Leboeuf avait au moins deux bonnes raisons pour s'impliquer dans cette campagne de prévention. «J'ai bien aimé mon rôle dans les trois épisodes qu'on a tournés et il y a un projet pour une série télévisée de 13 émissions; mais, il y a surtout le fait que je suis le père d'une fillette de neuf ans qui est en troisième année.»

Dès la fin du tournage, Marcel Leboeuf s'est précipité à la maison pour voir si Laurence, sa fille, avait les symptômes qui mènent au décrochage. «Heureusement non, de dire le comédien. Malgré mon métier accapa-

rant, j'ai toujours trouvé important de procurer à mon enfant un environnement stable et un cadre fixe pour les devoirs et les leçons.»

Le comédien insiste pour dire que la vidéocassette ne doit pas être perçue par les parents comme un outil de culpabilisation. «Au contraire, c'est un outil de prévention, d'expliquer M. Leboeuf. C'est la première fois qu'on fait une tentative élargie pour identifier le problème dès le primaire. La plupart des campagnes portaient jusqu'ici sur le décrochage au secondaire. C'est déjà trop tard; tout se joue au primaire», d'ajouter le comédien.

La vidéocassette, de 14 minutes, est disponible dans 2500 écoles, CLSC et bibliothèques au Québec. Elle est également vendue, au coût de 5,99\$, dans 147 pharmacies Famili-Prix. Par ailleurs, la ligne 1-800-DÉCROCH(e) permet aux parents de connaître les personnes ou les ressources disponibles dans leur région, qui pourraient leur venir en aide.



Le comédien Marcel Leboeuf et la mascotte Victor sont les porte-parole de la campagne d'information «S.O.S. Décrochage au primaire?»

La Société zoologique s'accroche

MICHEL CORBEIL
Le Soleil

QUÉBEC — La Société zoologique s'accroche. Elle a déposé hier une requête pour empêcher Québec de l'expulser du zoo, le 1er avril. Elle réclame aussi que les tribunaux tranchent enfin la question de fond: le contrat signé par l'ex-ministre libéral Pierre Paradis, lui donnant bêtes et équipements, est-il valable ou pas? Les demandes de la Société seront entendues, ce matin, au palais de justice de Québec.

Les procureurs du groupe veulent obtenir une ordonnance interdisant à Québec de les «forcer à quitter le site, (...) à nuire aux opérations ou (...) à intimider la Société». L'éviction envisagée par Québec nuirait considérablement à la relance du Jardin zoologique que planifie le groupe en faisant diminuer l'achalandage, plaignent-ils.

C'est une raison supplémentaire pour demander que la question de fond soit enfin entendue, indique le document présenté en cour supérieure. La société a signé un contrat avec l'ex-ministre libéral Pierre Paradis, lui cédant le zoo. Le gouvernement péquiste a renié l'engagement, le considérant comme une simple entente de principe.

Selon le porte-parole de la Société, Herman Bédard, il n'était pas question d'attendre deux jours pour voir ce que ferait Québec. «Nous n'aurions pas aimé voir notre personnel escorté par le bras hors du site.»

La CSN exige du temps pour informer ses membres

«Ça coûtera ce que ça coûtera»

BRIGITTE BRETON
Le Soleil

■ QUÉBEC — La CSN réclame que les employeurs du réseau de la santé accordent à ses 100 000 membres deux heures, payées et non travaillées, afin de les informer des enjeux de la restructuration du réseau.

Le président Gérard Larose admet que la demande est un peu inhabituelle. Les assemblées syndicales se tiennent normalement en dehors des heures de travail ou durant la pause du dîner. Dans un contexte de restrictions budgétaires et de reconfiguration du réseau de la santé, le dirigeant syndical estime que les employeurs n'ont pas le choix de dire oui.

«Ça coûtera ce que ça coûtera! Dans le privé, lorsqu'un patron décide de restructurer la shop, il informe ses employés des enjeux. Lorsqu'on n'implique pas les employés, c'est là que ça coûte cher parce que ça va tout croquer. Accorder deux heures, ce n'est pas une dépense, mais un investissement», soutient M. Larose.

Bien qu'il appartiendra à chaque direction d'établissement de dire oui ou non à la demande du syndicat CSN, l'Association des hôpitaux du Québec exprime néanmoins certaines réserves. D'abord parce que le réseau subit des com-

pressions budgétaires et qu'il est difficile d'aller à l'encontre du principe du «temps payé et travaillé». Les établissements doivent aussi voir les impacts de la tenue des assemblées sur les unités de soins. Selon M. Larose, les assemblées d'information peuvent se dérouler sans causer de préjudices aux bénéficiaires.

La Confédération des syndicats nationaux (CSN) multiplie actuellement ses actions pour avoir une meilleure prise sur les changements qui doivent transformer le réseau de la santé et par le fait même, les emplois. À tour de rôle, les régies régionales de la santé et des services sociaux annoncent leurs plans et les milliers d'emplois qu'ils devront sacrifier.

M. Larose a indiqué hier au SOLEIL que sa centrale devrait conclure bientôt une entente avec les régies régionales de la santé et des services sociaux pour que des négociations s'engagent au plan régional. La CSN veut parler du redéploiement des ressources avec les régies.

La présidente de la Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux, Mme Lise Denis, confirme que des discussions sont en cours avec les différentes centrales syndicales. «Les régies sont convaincues que le réseau vivra des changements et que cela ne peut se faire sans l'implication des ressources humaines. On ne peut refaire le réseau que sur une table de travail», dit Mme Denis. Les mouvements de personnel pourraient être l'un des sujets abordés entre une régie régionale et les syndicats.

Fini le surtemps à la SRC

LOUISE LEMIEUX
Le Soleil

■ QUÉBEC — En attendant les coupes matraques de décembre 1995, le directeur de la SRC de Québec, Jacques-D. Landry, demande aux employés syndiqués de réduire le temps supplémentaire. Les nombreux contractuels, pour leur part, devront patienter avant de signer leur contrat pour la prochaine saison.

Hier, M. Landry a rencontré syndiqués et employés de la station pour annoncer que la première tranche de compression de 650 000 \$ pourrait se vivre sans trop de mal si les employés sont compréhensifs. Avec huit départs volontaires prévus en avril et une gestion plus serrée «il n'y aura pas de mises à pied» d'ici décembre, promet M. Landry.

Déjà, les journalistes acceptent de ne pas réclamer la demi-heure supplémentaire qu'ils travaillent systématiquement chaque jour. Ils bénéficient à la place de dix jours supplémentaires de congés par année. «C'est très peu par rapport au dépassement régulier, et notre entente permet une économie pour le patron», explique Denis Guénette, le représentant syndical des

journalistes. Aucun contrat avec les contractuels ne va au-delà du 4 juin, alors qu'habituellement, fin mars, on signe les contrats de l'automne. «Ça ne sert à rien de signer un contrat qu'on pourrait résilier par la suite», fait M. Landry.

Les régions, dont Québec, ignorent encore quelle part du 350 millions \$ de coupe totale pour la SRC-CBC elles devront assumer. Mais tant les syndicats que la direction s'attendent au pire. «Si on subit une compression de 25 % de notre budget, ce sera majeur», fait Jacques Landry. «On s'attend à ce que ça fasse mal», ajoute Denis Guénette. M. Landry a rencontré les syndicats le matin, pour s'assurer de leur collaboration pour les temps difficiles à venir.

EN BREF

CHIBOUGAMAU Mineur tué

Un mineur d'une quinzaine d'années d'expérience, M. René Gauthier, 46 ans, de Chibougamau, est mort hier matin à la suite d'une explosion survenue dans un puits d'accès, à 1000 mètres de profondeur, dans une mine de cuivre et d'or de cette même localité. La tragédie qui a fait aussi un blessé, M. Daniel Girard, 33 ans, serait attribuable à du gaz méthane. Selon les premières informations obtenues par la Sûreté du Québec, l'explosion pourrait s'être produite lorsque l'un des deux hommes a voulu allumer une cigarette durant une pause. La mine est exploitée par la compagnie Ressources MSV et se trouve à une dizaine de kilomètres de Chibougamau. (CV)

QUÉBEC

Publicité culturelle

Le ministère des Affaires inter-nationales a commandé une campagne publicitaire qui sera lancée sous peu pour rejoindre les communautés culturelles, mais, selon Jacques Parizeau, cette commande n'a rien à voir avec la campagne référendaire. Le gouvernement aurait accordé un contrat de 1,2 million \$ à la firme Marketel pour faire du rapprochement interculturel, une question qui tient à coeur au ministre Bernard Landry.

L'ENTREPOSAGE
un sommeil réparateur
pour vos
FOURRURES

- Nettoyage "Lusterized"
- Réparation et remodelage

ESTIMATION GRATUITE

- Confection de manteaux et pelisses sur mesure
- Tarif d'entreposage selon votre évaluation, assurance à l'année si désirée
- Voûte à température contrôlée

Service gratuit de cueillette

Jos Robitaille
Fourrures
Depuis 1894

PLACE STE-FOY
650-6220 650-6185

«Moi, je pense exactement comme mon comptable : c'est mieux d'investir que de dépenser»
- John Patrick Nolan, conseiller à la vente

St-Foy
lallier
TOUJOURS PRÊT DE VOUS...
TOUJOURS PRÊT POUR VOUS!

LE PLUS IMPORTANT CONCESSIONNAIRE HONDA AU PAYS DEPUIS 1990 EST À SAINTE-FOY
2000, BOULEVARD CHAREST OUEST

GARANTIE
L'interurbain Bell

Avec l'interurbain Bell, tes mauvais numéros sont crédités c'est garanti!

Première minute créditée.

Bell

LE MONDE

Israël et la Syrie sur le point de s'entendre sur le Golan

■ JÉRUSALEM (AFP) — Israël et la Syrie sont au seuil d'une percée dans leurs négociations de paix, pour la première fois depuis trois ans et demi, ont affirmé hier des responsables israéliens.

Selon le ministre des Affaires étrangères Shimon Peres, un accord de principe est en vue à propos des arrangements de sécurité sur le Golan.

« J'espère que nous parviendrons à un accord de principe cette semaine », a déclaré M. Peres à la radio. « Les responsables militaires des deux pays devront ensuite traduire les principes de façon concrète sur le terrain », a ajouté le chef de la diplomatie.

Les ambassadeurs d'Israël et de Syrie à Washington, Itamar Rabinovich et Wallid Moualem, ont repris la semaine dernière leurs négociations à la suite d'une tournée dans la région du secrétaire d'Etat américain Warren Christopher.

« Si les discussions se poursuivent sur leur lancée actuelle, il y a de fortes chances pour que nous arrivions à un accord vendredi », a confirmé un porte-parole des Affaires étrangères, Yigal Palmor.

PRINCIPE DE SYMÉTRIE

M. Peres a toutefois indiqué que les deux parties divergeaient encore sur la question de la « symétrie des arrangements de sécurité » des deux côtés de la future frontière après un retrait du plateau du Golan, conquis par Israël en 1967.

Israël est hostile au principe de la symétrie, notamment pour l'établissement de zones démilitarisées. « Le territoire syrien est beaucoup plus grand que celui d'Israël », a souligné M. Palmor. « S'ils récupèrent en plus le Golan, ils disposeront d'un avantage stratégique et topographique essentiel », a ajouté le porte-parole.

Selon lui, les arrangements de sécu-

rité appliqués dans le Sinaï après l'accord avec l'Égypte n'ont pas été symétriques.

En revanche, ajoute-t-il, Israël comprend « que la Syrie demande un équilibre des concessions » sans donner d'autres détails.

M. Peres a indiqué qu'il était favorable à la présence d'une force multinationale d'observation sur le Golan, du type de celle déployée dans le Sinaï.

CHRISTOPHER

Selon les radios de l'État et de l'armée, M. Christopher a participé directement cette semaine à une partie des entretiens entre les deux ambassadeurs.

Déblocage sur les structures palestiniennes

LE CAIRE, 29 mars (AFP) — Les négociations israélo-palestiniennes se sont achevées hier au Caire sur des progrès avec la rédaction en commun d'un projet définissant la structure du Conseil palestinien de l'autonomie.

« Nous avons travaillé sur le document. Nous sommes très heureux », a déclaré aux journalistes le chef des

Le chef de l'équipe palestinienne Saëb Erakat déclarait mardi que les négociations étaient entrées « dans une nouvelle phase », car pour la première fois les deux parties avaient entamé la rédaction d'un document commun se contentant jusque là d'échanger leurs points de vue.

Les deux parties divergent surtout sur le nombre de membres de cette

« Les parties sont absolument sérieuses », a souligné M. Christopher. « Elles réalisent que le temps presse. »

Le coordinateur américain pour le M.-O., Dennis Ross, devrait se rendre en Israël et en Syrie la semaine prochaine pour organiser un groupe de travail entre militaires des deux pays, ont ajouté les radios.

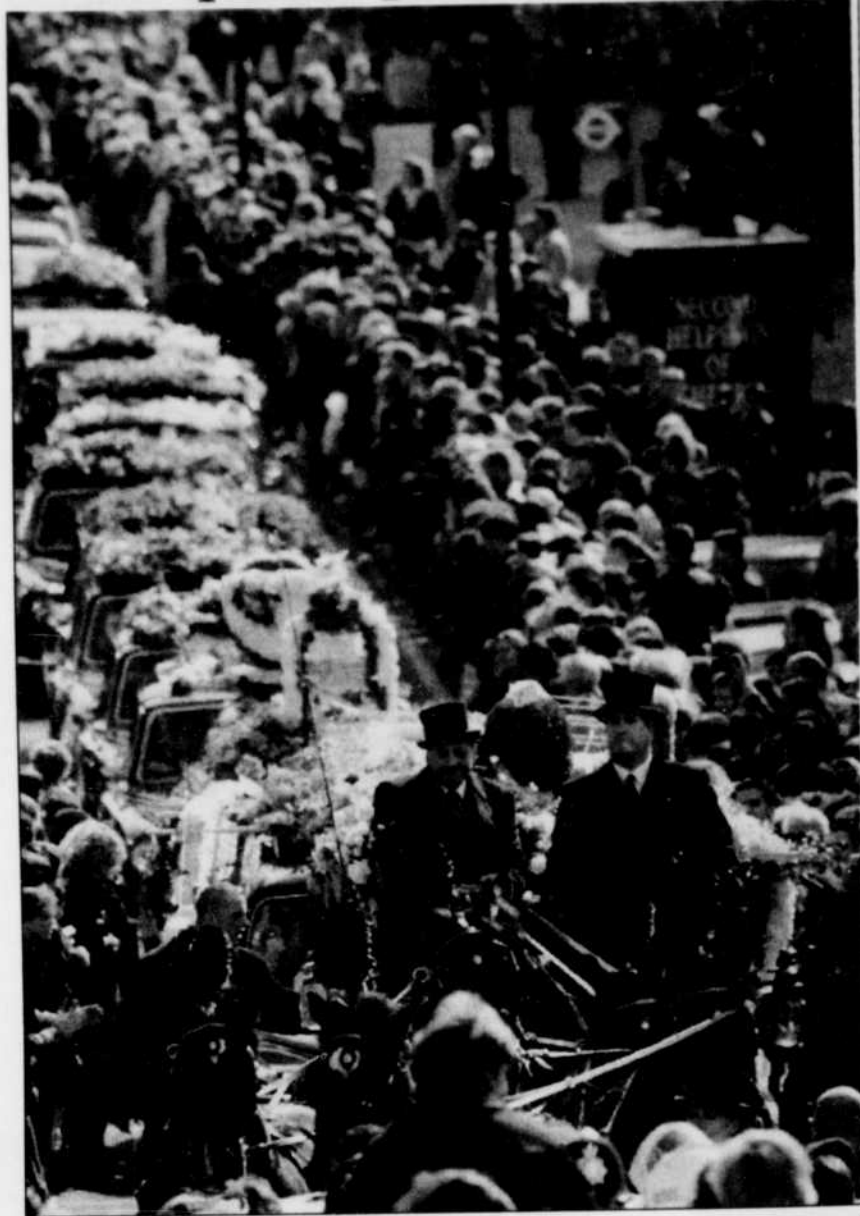
Ce groupe de travail préleverait de nouvelles discussions entre les chefs d'état-major, qui s'étaient rencontrés pour la première fois sans résultat le 22 décembre à Washington, selon le scénario évoqué par ces radios.

La Syrie exige de récupérer l'intégralité du Golan dans ses frontières du 4 juin 1967, un engagement que l'État hébreu s'est toujours refusé à donner jusqu'à présent. Israël exige que Damas s'engage à une normalisation totale des relations avant de préciser l'ampleur de son retrait.

instance. L'OLP veut 100 membres pour lui donner la stature d'un parlement, alors que l'État hébreu veut le limiter à une trentaine pour le confiner dans un rôle exécutif.

En outre, les Palestiniens exigent que les 160.000 Palestiniens de Jérusalem-est puissent non seulement élire leurs représentants mais également être éligibles, alors que la partie israélienne ne veut leur accorder que le droit de voter. Israël a annexé la partie orientale de Jérusalem en 1967.

Requiem pour un caïd



Ronnie Kray, l'un des ténors du monde interlope britannique, a eu droit hier à des funérailles grandioses à Londres. Des milliers de parents, d'amis, et probablement aussi d'ennemis, voire d'admirateurs, ont accompagné le défunt à son dernier repos. La dépouille était suivie d'un immense convoi de fleurs. Ronnie Kray et son frère Reggie ont été emprisonnés pour la vie en 1969 pour une affaire de meurtre. La vie des deux frères a fait l'objet d'un film célèbre.

Chaos en France

Grève des transports publics

PARIS (AFP) — La France et plus particulièrement la région parisienne devrait être paralysée aujourd'hui par une grève de grande ampleur des chemins de fer et des transports parisiens, dans un climat social marqué par de nombreuses grèves soutenant des revendications salariales.

Selon la direction des transports parisiens, les habitants de la capitale et de sa région peuvent s'attendre au chaos des grands jours de grèves, les métros, les autobus et les transports régionaux étant tous affectés par des arrêts de travail.

Si la grève dans les chemins de fer est largement motivée par les craintes des syndicats sur le développement de la Société nationale des chemins de fer actuellement en cours de négociation avec l'État, celle des transports parisiens est plus classiquement motivée par des revendications salariales.

Dans les transports aériens, les salariés de la compagnie intérieur Air Inter en sont à leur troisième grève de trois jours en un mois, pour protester contre un

plan de 600 suppressions d'emploi, et un projet de fusion avec la division Europe du groupe Air France.

À moins de quatre semaines de l'élection présidentielle, le retour de la croissance et l'amélioration des résultats des entreprises françaises a provoqué de très nombreux conflits salariaux. Les principaux candidats ont appuyé les revendications salariales, semblant jeter à la rivière le principe sacro-saint de la politique française de rigueur salariale en vigueur depuis 12 ans.

D'autres conflits plus sporadiques ont actuellement lieu dans la Poste, ou chez le constructeur automobile Renault, et dans de nombreuses entreprises plus petites.

La poursuite dit avoir de nouvelles preuves

Le sac noir d'OJS

LOS ANGELES (Reuter) — Au procès pour meurtre d'O.J. Simpson hier, les procureurs ont affirmé posséder de nouvelles preuves au sujet de ce qu'il est advenu du mystérieux sac noir dans lequel ils soutiennent que l'ex-joueur de football a mis ses vêtements ensanglantés après avoir tué son ex-épouse et l'ami de celle-ci.

En l'absence du jury, le procureur de district adjoint Chris Darden a fait part de la nouvelle qui a eu l'effet d'une bombe, en s'adressant ainsi au juge Lance Ito: « Nous espérons présenter davantage de preuves demain au sujet de ce qui est arrivé au sac dans lequel se trouvaient les vêtements ensanglantés ».

Les procureurs se sont opposés avec succès à ce que la défense montre un petit sac au chauffeur de la limousine Alan Park, qui est arrivé à la résidence de Simpson la nuit des meurtres pour y cueillir l'ancien athlète et le conduire à l'aéroport.

« Comme l'a noté la cour en cabinet, le sac, qui est plus petit, semble être tout neuf et il a encore les clés dessus, ainsi que le prix », a expliqué Me Darden. Il a aussi accusé la défense d'essayer de duper M. Park avec le sac.

NOUS AVONS BÂTI LA PLUS GRANDE BANQUE AU PAYS, UN CLIENT À LA FOIS.

VOICI UNE ANNONCE POUR FRANCE BELLAMY

Donc, vous avez pris la décision de rénover? Excellent! C'est souvent pas mal plus simple de faire quelques travaux que de se trouver une autre maison.

Savez-vous combien vous voulez dépenser pour les travaux? Il serait peut-être avantageux pour vous de financer ces coûts en employant une marge de crédit ou en augmentant votre hypothèque.

De toute façon, donnez-nous un coup de fil, votre directeur de comptes vous trouvera la meilleure façon de le faire.



BANQUE ROYALE

Avec vous.



ÉTATS-UNIS

Le Fulton Market détruit par le feu

Le marché aux poissons de Manhattan, le plus grand des États-Unis, a été en partie détruit hier par un gigantesque incendie. Des dizaines de voitures de pompiers se sont rendues sur les lieux pour tenter de maîtriser le sinistre qui s'est déclaré le jour même où le maire de New York annonçait qu'il allait éliminer la corruption. Situé à Fulton Street, sur les rives de l'East River, le marché est l'une des principales attractions touristiques de New York. (Reuter)

Erreur sur la personne

Cette fois, les magistrats de Los Angeles sont certains que l'homme qu'ils ont condamné est bien en prison. L'an dernier, Eric Rawlings, condamné à la prison pour un vol à l'arraché, a bénéficié d'une permission. Mais il n'est pas revenu et la justice a lancé un mandat de recherche. Deux mois plus tard, un prétendu Eric Rawlings s'est constitué prisonnier. Condamné à deux ans de prison, il a purgé six mois avant de bénéficier d'une remise de peine. Au moment de sa libération, un policier a pris ses empreintes digitales. On s'est alors aperçu qu'il s'agissait de Crispian Rawlings, frère du premier. Retrouvé en Géorgie, Eric a de nouveau été condamné mardi à deux ans de prison. Et la justice recherche cette fois Crispian. (AP)



Escarmouches en Bolivie

Un enseignant bolivien s'empare d'une bombe lacrymogène pour la relancer aux policiers, lors d'affrontements qui ont eu lieu hier lors de la troisième journée de grève des travailleurs à la grandeur du pays. Les ouvriers demandent des salaires plus élevés et protestent contre les réformes imposées par le gouvernement dans le système d'éducation. (Reuter)

JAPON
Chef de police abattu

Le chef de la police nationale du Japon, Takaji Kunimatsu, a été grièvement blessé par balles, ce , près de son domicile à Tokyo, a rapporté la police. Un homme portant un masque chirurgical et armé d'un fusil a tiré six balles sur le directeur général de la police nationale en l'atteignant à l'abdomen, a dit un porte-parole. L'assaillant a pris la fuite à bicyclette. Takaji Kunimatsu a été grièvement blessé mais son état n'est pas jugé critique, a ajouté la police. L'attentat survient au moment où la police nippone a mobilisé de grands moyens pour enquêter sur l'attentat au gaz du métro de Tokyo, en se concentrant sur les activités de la secte de la Vérité suprême (Aum Shinri Kyo). Des responsables de la police ne pouvaient pas encore se prononcer sur le mobile de cet attentat. (Reuter)



ALLEMAGNE

Rencontre avec la veuve Schindler

Le président allemand Roman Herzog pose pour les journalistes avec Emilie Schindler, la veuve de l'homme d'affaires Oskar Schindler, quelques instants avant la rencontre qu'ils ont eue hier. Oskar Schindler est ce manufacturier allemand qui a aidé à sauver plusieurs milliers de Juifs des camps de concentration nazis, durant la Deuxième Guerre mondiale et qui est maintenant connu de tous grâce au film de Steven Spielberg. (Reuter)

RUSSIE

Deux Américains
assassinés

Deux citoyens américains, un couple effectuant des recherches à l'institut médical de Khabarovsk (extrême-orient russe) dans le cadre d'un programme d'échanges scientifiques, ont été assassinés mardi soir, a indiqué hier la police locale, citée par l'agence Interfax. Le couple, d'origine chinoise, a été retrouvé mort dans l'appartement qu'il habitait. L'homme avait été frappé à la tête, et la femme étouffée, a précisé la police, qui n'a pas fait mention de motif possible. L'ambassade américaine à Moscou était injoignable pour confirmation. (AFP)

ÉGYPTE

Islamistes
pendus

Les deux islamistes condamnés à mort en janvier pour l'attentat contre le prix Nobel de littérature égyptien Naguib Mahfouz ont été pendus hier au Caire, a annoncé l'agence officielle égyptienne MENA. Mohammed Nagui Mohammed Moustafa, 21 ans, avait été condamné pour avoir poignardé l'écrivain le 14 octobre, le blessant grièvement. Le deuxième supplicié, Mohammed Khodeir al-Mahallaoui, 22 ans, avait été condamné pour avoir préparé l'attentat. (AFP)

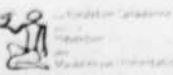


Un cœur en santé est gage de longévité

La tension artérielle élevée (hypertension) est une des principales causes des maladies cardiovasculaires. On peut la maîtriser, mais

il faut d'abord la déceler. Renseignez-vous davantage sur l'hypertension. Après tout, rien ne devrait vous empêcher de profiter pleinement de la vie.

POUR RECEVOIR UNE TROUSSE GRATUITE DE RENSEIGNEMENTS SUR L'HYPERTENSION, COMPOSEZ LE
1 800 788-4488.



ASTRA
Astra Canada



DEFI SANTÉ : NOTRE RESPONSABILITÉ À TOUS™



RUSSIE

Précieuse collection retrouvée

Peter Zimmer et sa soeur examinent un tableau («Fleurs» de Delacroix) qui faisait partie de la collection de leur père, perdue en Allemagne durant la dernière guerre. La collection d'art, exposée à la galerie Hermitage de Saint-Petersbourg, en Russie, contient 74 tableaux saisis par l'Armée rouge après la défaite allemande.

Guérison fatale

Un riche homme d'affaires britannique, déprimé par un traitement contre le cancer, s'est donné la mort alors qu'on allait lui annoncer qu'il était définitivement guéri, a déclaré hier un médecin-légitime. Simon Molesworth-St. Aubyn, 50 ans, s'est suicidé en février. L'autopsie a montré qu'il n'y avait plus la moindre trace de cancer en lui, après la chimiothérapie qu'il avait suivie pendant trois mois. «Il avait passé six jours à l'hôpital, et alors il est devenu terriblement, terriblement déprimé. Il pleurait tout le temps», a déclaré son épouse. (Reuter)

KENYA

Rhinocéros
jaloux

Une lutte sans merci oppose deux rhinocéros mâles, fous d'amour pour la même femelle dans le parc kényan de Nakuru, depuis le décès de Janet, la rhinocéros blanche amenée l'année dernière d'Afrique du Sud avec neuf de ses congénères, a indiqué hier la presse kényane. La mort de Janet à la suite d'une pneumonie le mois dernier a déséquilibré le groupe, qui ne compte plus que quatre femelles pour cinq mâles, et provoqué un veuvage source de conflit, a expliqué au quotidien Nation Alfred Mayoli, gardien en chef du parc du Lac Nakuru. Des deux mâles qui tentent de gagner les faveurs de la même femelle, l'un est vieux et maladroit, tandis que l'autre est jeune et vigoureux. Le vieux tente de chasser son rival, mais la femelle semble préférer le jeune, avec lequel elle s'offre de fréquentes escapades. Mardi, écrit le journal, la femelle et son jeune ami se reposaient à l'ombre d'un arbre, pendant que le vieux rhinocéros les épiait, caché dans un fourré. (AFP)

Vache brutale

Une fermière française de la campagne à l'ouest de Paris a été tuée par une de ses vaches, qui lui a tranché une artère en lui donnant un coup de corne, a-t-on appris hier par des témoins. Nicole Harou, 47 ans, mère de deux enfants, s'occupait d'un vélage avec son mari dans un enclos de son exploitation agricole à Vannecrocq, dans le département de l'Eure. Pour une raison inconnue, une des vaches de l'important troupeau lui a perforé d'un coup de corne l'artère fémorale et entraîné sa mort avant l'arrivée des secours. (AFP)

Moscou embarrassée par ses liens avec la secte Aoun

■ MOSCOU (AFP) — Le gouvernement russe est secoué par les révélations en cascade sur ses relations privilégiées avec la secte japonaise Aoun, responsable de l'attentat au gaz la semaine dernière dans le métro de Tokyo qui a fait 10 morts et 5500 blessés.

Un des plus hauts responsables de l'État russe, Oleg Lobov, s'est défendu publiquement d'avoir facilité l'implantation en Russie d'Aoun, alors que les services de renseignement affirment pour leur part avoir mis Tokyo en garde depuis deux ans contre le danger que représentait la secte japonaise.

M. Lobov, secrétaire du Conseil de sécurité russe, n'a jamais eu de « liens douteux » avec la secte japonaise et a rencontré son chef Shoko Asahara « uniquement pour coordonner les actions de bienfaisance » d'Aoun en Russie, a affirmé hier le service de presse du Conseil.

Le Conseil de sécurité s'est érigé depuis plusieurs mois comme le principal organe de pouvoir russe, et son secrétaire est un proche du président Boris Eltsine.

Un porte-parole du Service de renseignements extérieurs (SVR) a affirmé pour sa part que son département avait alerté les services spéciaux japonais et le contre-espionnage russe dès 1993 sur les « intentions terroristes » de la secte, soupçonnée par la police japonaise de l'attentat au gaz sarin du métro de Tokyo.

Le SVR, après avoir enquêté sur la secte, « s'est aperçu qu'ils (les membres d'Aoun) avaient des intentions terroristes » et en a prévenu les autorités japonaises ainsi que le Service fédéral russe de contre-espionnage (FSK), a-t-il affirmé.

Lloyd's lance un cri d'alarme

Réchauffement de la Terre

BERLIN (AFP) — Les compagnies d'assurances, lourdement frappées par les catastrophes naturelles ces dernières années, ont demandé que des mesures concrètes soient prises pour stopper le réchauffement de la planète, à l'occasion de la conférence mondiale sur le climat à Berlin.

« Depuis les années 80, ce problème nous inquiète sérieusement », a déclaré hier Richard Keeling, l'un des principaux acteurs du prestigieux marché londonien de l'assurance, le Lloyd's, en marge de la conférence de Berlin, qui doit durer jusqu'au 7 avril.

Les compagnies craignent que le réchauffement de la terre ne multiplie ouragans et inondations, avec la fonte des glaces polaires et la montée du niveau des océans.

« Cela ne peut être un hasard si les catastrophes ont augmenté si dramatiquement depuis le début des années 80, c'est-à-dire précisément au moment où l'on observait une hausse exceptionnellement forte des températures », affirme une étude de la compagnie allemande de réassurance Muenchener Rueck.

Au total, le nombre de catastrophes naturelles a quadruplé dans les années 85-95 par rapport aux années 60, selon l'étude. Les dommages économiques ont même été multipliés par six, et les indemnités versées par 14.

CATASTROPHES MAJEURES

Le Lloyd's a ainsi dû faire face à des catastrophes majeures comme l'ouragan de 1987 en G.-B., le cyclone Hugo en Guadeloupe (1989) et les tempêtes en Europe en 1990. Ces catastrophes naturelles lui ont valu des pertes record de 7 milliards de livres (11 mds de dollars) depuis 1988.

« Nous ne sommes pas encore en mesure de prouver si le réchauffement est définitif, mais nous encourageons une gestion globale du problème », a déclaré M. Keeling, venu comme observateur à la conférence de Berlin.

Les scientifiques n'ont pas encore établi si un réchauffement durable de l'atmosphère est observable. Mais nombre d'experts appellent à prendre des mesures concrètes en faisant valoir que si ce changement de climat se confirmait, il serait irréversible.

M. Keeling demande aux États de prendre des mesures pour réduire leurs émissions de dioxyde de carbone (CO₂), à l'origine de l'effet de serre. Il suggère aussi un « partenariat » entre assureurs et assurés pour minimiser les risques, en améliorant par exemple les normes de construction.

HAUSSE DES PRIMES

Si la situation d'aggrave, les primes contre les catastrophes naturelles vont augmenter et certains risques ne seront même plus couverts, comme dans les Caraïbes, prédit-il.

Au total, les catastrophes naturelles coûtent quelque 70 milliards de dollars par an, une somme qui pourrait dépasser les 100 milliards après l'an 2000.

M. Lobov, qui présidait à l'époque le « conseil d'experts » du président Boris Eltsine, cherchait à rassembler des fonds pour créer une université russo-japonaise à Moscou et s'était rendu fin 1991 au Japon pour rencontrer M. Asahara, selon les révélations du quotidien Izvestia mardi.

VISITEUR DE MARQUE

L'université russo-japonaise ayant vu le jour, M. Asahara fut invité à Moscou en mars 1992, bénéficiant d'un programme de visiteur de marque, rencontrant le vice-président de l'époque, Alexandre Routskoï, et le président du Soviet suprême (parlement), Rouslan Khasboulatov. Ce dernier a affirmé hier que les entretiens n'avaient concerné qu'une « aide médica-

le » de la secte à la région de Moscou.

Après ces contacts à haut niveau, Aoun a connu un développement rapide à travers le pays et revendique aujourd'hui plusieurs milliers de membres. La secte avait même organisé un spectacle musical intitulé « Mort et résurrection » dans le saint des saints: le Palais des congrès du Kremlin.

Aujourd'hui qu'elle est dans le collimateur de la police japonaise, la mise à jour des liens privilégiés d'Aoun dans les hautes sphères de la fédération de Russie s'avère embarrassante.

La justice russe semble en tout cas décidée à trancher dans le vif.

Un tribunal de Moscou a ordonné lundi la suspension des activités de la secte et le gel de ses biens, arguant d'illégalités lors de son enregistrement.

Dans une Russie qui a perdu ses repères, la secte illustre aussi le succès populaire rencontré par une cohorte d'évangélistes, gourous et sectes, locales ou importées.

Adieu Burundi



Cette femme d'origine belge pense d'abord à mettre ses chiens en sécurité pour le cas où elle doit quitter Bujumbura, la capitale burundienne en catastrophe. Elle vient de les reconduire à l'aéroport. Plus de 300 Occidentaux ont quitté Bujumbura hier. Il s'agit de la seconde opération d'évacuation en moins de 48 heures hors du Burundi, où l'on ne signalait pas de violence notable hier.

*Le vendredi 31 mars et le samedi 1^{er} avril,
un poisson d'avril façon la Baie!*

Les authentiques



Aubaines mystère!

**10% à 25%
de rabais**

**SUR LE PRIX ORDINAIRE, DE SOLDE
OU DE LIQUIDATION DE PRESQUE TOUTE
LA MARCHANDISE EN MAGASIN***

- Vêtements (sauf les chemises de ville pour homme), chaussures (sauf les chaussures Brown) et accessoires pour femme, homme ou enfant
- Bijoux mode • Appareils électriques de soins personnels • Articles ménagers • Articles de sport
- Lampes • Friandises et bien plus!

*Liste complète des exceptions en magasin et au verso de la carte Aubaines mystère.

50% de rabais

Sur le prix ordinaire de ces articles : bijoux en or 10 ct ou 14 ct (sauf les bijoux en or dont le prix vedette se termine par 99 € et les bagues), bijoux en argent fin, matelas et sommiers (sauf les matelas et sommiers «L'avantage des meilleurs prix»), vaisselle de porcelaine Royal Albert ainsi que les batteries de cuisine de plus de 250 \$ et les articles suivis assortis.

Les rabais Aubaines mystère de 10% à 25% et de 30% à 50% ne s'appliquent pas à cette offre spéciale.

**30% à 50%
de rabais**

**SUR LE PRIX ORDINAIRE
D'UN EXCELLENT CHOIX D'ARTICLES!***

- Chemises de ville pour homme • Montres
- Bijoux en perles de culture, rondes ou d'eau douce
- Bijoux en jade • Gravures • Oreillers
- Serviettes • Articles-cadeaux • Verres à pied
- Linge de table et plus encore!

*Liste complète des exceptions en magasin et au verso de la carte Aubaines mystère.

Pas de TPS

Ces articles à prix ordinaire : aspirateurs, micro-ondes, produits de traitement de l'air et gros électroménagers de marques nationales, et téléviseurs, magnétoscopes, caméscopes, chaînes stéréo et meubles Home Studio.

** Nous vous accordons un rabais équivalent à la TPS. Les rabais Aubaines mystère de 10% à 25% et de 30% à 50% ne s'appliquent pas à cette offre spéciale.

Les rabais Aubaines mystère de 10% à 25% et de 30% à 50% ne peuvent être combinés entre eux.



la **Baie**

Compagnie de la Baie d'Hudson

L'AVANTAGE DES MEILLEURS PRIX®

OPINIONS

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

Président du conseil d'administration PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur GILBERT LACASSE
Rédacteur en chef GILBERT LAVOIE
Directeur de l'édition J.-JACQUES SAMSON
Directeur de l'information ANDRÉ FORGUES

EDITORIAL

Le temps de classe est précieux

La pertinence de revoir en profondeur et de façon globale les programmes d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire se comprend bien. Ceux-ci ont été établis en 1979 et amendés à la pièce au cours des 15 dernières années au point d'en perdre leur cohérence. Les réalités sociales ne sont par ailleurs pas les mêmes qu'il y a 15 ans et il y a sûrement lieu d'actualiser les programmes.

Dans un récent avis au ministre sur ce sujet, le Conseil supérieur de l'éducation recommande en premier lieu que le temps de présence hebdomadaire en classe des élèves du primaire soit porté de 23 heures et demie à 25. Un ajout au nombre d'heures d'enseignement est suggéré depuis une dizaine d'années déjà mais cette proposition a heurté le mur de la résistance des enseignants, opposés à une augmentation de leur charge de travail. Le ministre de l'Éducation, M. Jean Garon, doit faire

de cette question l'une de ses priorités dans la prochaine ronde de négociations avec les enseignants.

L'avis du Conseil stipule toutefois que le temps ainsi gagné ne doit pas être consacré à l'enseignement du français et des mathématiques, mais bien à celui des arts, des sciences de la nature et à la formation personnelle et sociale. Cette recommandation est renversante. Elle ne tient pas compte du constat maintes fois établi sur la piètre qualité du français écrit et parlé des élèves et des demandes répétées pour une amélioration de l'enseignement du français et des mathématiques. S'il faut dix années de débats pour obtenir une augmentation de 90 minutes par semaine du temps passé en classe, il serait logique de l'attribuer aux matières de base dont les lacunes dans le savoir acquis par les élèves sont aussi évidentes.

L'argument avancé par les membres du Conseil sur l'équilibre à rechercher dans le temps consacré aux différentes matières n'est pas sérieux. Il est aussi illusoire de penser que le travail effectué dans les matières autres que le français et les mathématiques, comme les sciences de la nature par exemple, permet du même coup l'apprentissage de ces deux matières. Les postulats utilisés dans l'avis au ministre pour justifier ces choix sont très fragiles.

Le Conseil propose par ailleurs d'élargir de façon importante la palette des options offertes aux élèves de deuxième cycle du secondaire. Les auteurs cherchent ainsi à favoriser l'orientation scolaire et professionnelle, à réduire les échecs et à faire une place à la culture technique à l'intérieur de la formation générale. On peut penser, sans trop risquer de se tromper, que la concrétisation de cette proposition aurait des effets positifs sur la motivation des élèves et entraînerait une baisse du décrochage scolaire.

La possibilité de choisir la voie d'une formation professionnelle spécialisée dès le deuxième cycle du secondaire colle bien enfin à la réalité. De nombreux jeunes ne poursuivent pas leurs études au-delà du secondaire, pour diverses raisons. Leur employabilité sera meilleure s'ils possèdent une formation pratique au sortir de l'école. Les statistiques sur le chômage démontrent que le taux des sans-emploi est d'environ le double de la moyenne chez ceux qui n'ont pas fréquenté le collège et l'université. Il faut mieux outiller les 16 à 18 ans qui excluent catégoriquement de leur cheminement des études plus poussées. Le ministère de l'Éducation devrait donner suite au plus tôt à cette proposition.

Gérard Duhaime

M. Duhaime est sociologue et professeur en Sciences de la consommation à l'université Laval.

L'Office de la protection du consommateur (OPC) n'est pas aboli: voilà la bonne nouvelle. Le reste, la cure d'amaigrissement anorexique que lui impose la diététiste péquiste en chef Mme Marois, est le triste symbole de quelque chose comme un refus, au nom de l'économicisme unanime, de gouverner toute matière qui n'augmenterait pas les voix au OUI référendaire.

L'OPC est créé en 1971. Porté par la vague consumériste qui déferle en Occident et sur laquelle voguent les Ralph Nader, Philip Edmonston, Simon Durivage et leurs cotes d'écoute, l'Office est notamment chargé de mettre de l'ordre dans l'industrie de la vente de porte à porte, du crédit à la

consommation et de la publicité destinée aux enfants.

Ses responsabilités s'accroissent rapidement par la suite et notamment à partir de 1978, alors qu'une nouvelle loi étend ses compétences à de vastes secteurs de la consommation, dont la vente d'automobile demeure l'un des plus tristes exemples. L'Office impose sa présence par sa mission d'information et d'éducation du public, de soutien aux associations de consommateurs, de recherche, par sa capacité d'enquête et de poursuite des commerçants aux pratiques commerciales douteuses.

Les coupes draconiennes imposées aujourd'hui à ces ressources de l'OPC, déjà compressées par trois ans de stagnation, affecteront fortement la capacité de l'OPC de rencontrer des responsabilités légales étendues qui, elles, sont maintenues. Jusqu'en 1991,

le budget de l'Office s'était accru graduellement jusqu'à un plafond de quelque 14 millions \$; durant la même période, son personnel s'établissait à plus de 230 postes. Le régime Marois (l'autre façon de couper?) ramène les ressources dont dispose l'Office à son niveau d'il y a 15 ans.

La stratégie pour gérer la catastrophe, annoncée par le ministre Bégin, préserve la mission informative de l'Office. Protégez-Vous, le porte-étendard, fait ses frais grâce aux abonnés. Les lignes téléphoniques sont maintenues ouvertes, y compris dans les bureaux régionaux.

Moins visibles, les effets des coupes sur les services juridiques seront toutefois importants. Les gens d'affaires, qui réclament à bon droit un allègement du fardeau fiscal et paperassier gouvernemental, et que M. Parizeau vantait encore dernièrement au lance-

ment du numéro « Nouveaux performants » de la riche revue Forces, ne se plaindront pas que la loi se casse ainsi les dents.

Dans la tourmente, les associations de consommateurs ne sont pas épargnées. Le maintien des subventions qui leurs sont destinées au niveau de l'an dernier cache encore que ces transferts n'ont jamais crû au même rythme que le budget général de l'Office, et que depuis 1991, ils ont déjà diminué de 50%.

Que dire enfin de la mission de recherche et d'éducation de l'Office? Peu de chose; car c'est aussi ce qu'il en reste.

La manœuvre sera interprétée de bien des manières suivant l'angle de vision de chacun: désir de maintenir les services au public (authentique ou factice), tentative de gérer la décroissance des budgets en ménageant celle des voix référendaires, re-

cul du consumérisme, triomphe de la gestion technique efficiente des problèmes sociaux.

Tout cela masque cependant le dénominateur commun du discours politique actuel, l'unanimité économiciste. Peu importe la couleur du parti au pouvoir gouvernemental, la lutte au déficit annuel et l'éradication de la dette publique sont désormais l'objectif convenu.

Or, cette approche du « bistouri pour tout le monde » qu'emprunte à son tour Mme Marois, ces coupes « équitables » pour tous (ce qui est d'ailleurs faux dans le cas de l'OPC qui perd ici la moitié de son sang), n'ont rien d'une neutre et plate obligation commandée par des impératifs financiers, d'une évidence qui s'impose ou qu'imposent les créanciers de l'État. Au contraire, il s'agit précisément d'un choix politique: celui de ne pas faire de choix.



Et la dette ?

(Lettre à M. Parizeau)

Je suis profondément déçue, en lisant les 19 études sur l'impact de la souveraineté, de ne rien trouver sur l'impact de la dette du Québec après la séparation d'avec le Canada et sur la préparation d'un budget solide en vue d'éponger cette dette.

Je suis une Québécoise réfléchie, perplexe, qui se demande quel sera le Québec pour la descendance, pour les petits-enfants. Une terre d'accueil ou une terre de rejet? Pourtant, mes grand-parents ont bâti le Lac-Saint-Jean et mes parents ont continué la tradition. Mais que deviendra ma descendance si le Québec hérite d'une dette de milliards \$ à sa séparation? Je crois que la bonne question à poser, si vous me le permettez, serait du genre de celle-ci: « Quelle sera la dette du Québec, l'enlèvement du Québec en l'An de Grâce I de la souveraineté? »

Je ne suis ni négative, ni pessimiste; je suis seulement en amour avec le Québec, en amour avec les miens et très réaliste.

Marie-Thérèse Belley, Sainte-Foy

Apologie de la peur

On agite le spectre de la peur; on parle même, avec poésie, du « Spectre de la rose » (Gérald).

La plus grande prudence est recommandée lorsqu'on s'aventure dans la pénombre - je parle, ici, des projets obscurs des sombres séparatistes. Oui, nous avons peur des entraves, des pièges, des épinés.

Les porc-épics ont certainement peur lorsqu'ils font l'amour: ça ajoute du piquant.

Les soldats qui ne connaissent pas la peur sont les premiers à être tués.

Claude Garneau, Québec

Villages de la honte?

Beaucoup de gens pensent que les petits villages de Saint-Paul-du-Nord et de Sault-au-Mouton sont des villages honteux. De nombreux articles ont été publiés dans des journaux sans savoir ce qui s'était vraiment passé. C'est pourquoi nous vous avons écrit pour vous montrer le vrai visage de Saint-Paul-du-Nord et de Sault-au-Mouton. Premièrement, parlons de ce qui a été

publié dans la revue QUI. Ils ont questionné des villageois pour en savoir davantage sur ce qui s'était passé dans les 10 dernières années et ce qu'ils ont publié ne correspondait pas au témoignage qu'ont dit les villageois. Autrement dit, ils ont modifié la version des faits. Ils ont choisi les endroits les plus défavorisés pour prendre leurs photos. Est-ce que c'était pour salir l'apparence?

Le lundi 13, il y a eu un reportage à Radio-Canada qui s'intitulait « Les villages de la honte ». Pourquoi avoir honte alors que nous n'avons rien fait?

Ce n'est pas à cause du comportement d'une minorité de 10 personnes sur approximativement 2000 que nous devrions nous promener la tête basse. Il ne faut pas généraliser, en ville il y a des meurtres, des viols, des vols ainsi que de l'inceste et personne ne se sent coupable. Pourquoi devrions-nous l'être? Comme si nous étions complices de l'événement; nous n'en avons jamais entendu parler avant que ce fait soit déclaré.

Tout cela pour dire que nous sommes deux étudiants tannés de se faire rabaisser par des événements qui ne nous concernent pas. Nous n'avons pas à nous cacher à cause de gestes que quelques personnes ont faits ainsi que de nos villages qui, voilà quelques années, vivaient en toute tranquillité loin des « langues sales ».

Guyline Bouchard, Sarah Gagnon, Saint-Paul-du-Nord

C'est l'affaire des parents

(Lettre à M. Jean Garon, ministre de l'Éducation)

Le Comité de parents de la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière désire dénoncer la place que prend actuellement la Centrale de l'enseignement du Québec face à la laïcisation du système scolaire québécois.

Il s'agit là, à notre avis, d'un débat expressément réservé aux parents. L'école publique, au service des enfants, se doit de demeurer attentive à la volonté des parents. À notre avis, elle n'a pas à se soumettre à des choix effectués par des centrales ou par d'autres organismes non directement rattachés à l'enfant. Seuls les parents devraient être autorisés à se faire

entendre à ce sujet.

À l'heure où les parents se prononcent encore à plus de 80% pour l'enseignement moral et religieux catholique dans nos écoles, le débat actuel sur l'école laïque nous semble peu approprié à notre réalité. Tout le Québec ne vit pas au rythme et au son de Montréal!

Nos écoles, à la Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière, affichent une forte réalité chrétienne catholique avec un vécu confessionnel régulièrement révisé et conforme aux exigences de notre communauté.

La loi laisse un libre choix, non pas aux enseignants mais aux parents face à l'enseignement moral ou religieux catholique des enfants.

Renée Fortin, présidente, Comité de parents, Commission scolaire des Chutes-de-la-Chaudière

Ces petits objets qui tuent

Le sujet que j'aborde aujourd'hui est très délicat. Il s'agit des armes. À mon avis, le gouvernement devrait faire bannir toutes les armes qui se trouvent sur le territoire canadien. De nos jours, n'importe qui peut se procurer des armes. Seulement aux États-Unis, des milliers de meurtres sont commis dans une année. Même ici au Québec, il y a des gens qui tuent sans raison. C'est révoltant! Parce qu'il y a de ces petits objets sur le marché, la vie de tous les Québécois et Québécoises est en danger.

S'il n'y avait pas d'armes à feu, il n'y aurait pas de guerre. S'il n'y avait pas d'armes à feu, les Américains pourraient sortir dans la rue sans se cacher et au moins ils pourraient dormir sur leurs deux oreilles. Je crois que si ça continue, le Canada aussi va sombrer dans la violence et les crimes.

Je pense que nous, les jeunes, devrions organiser une grande manifestation. Après cette manifestation, il y aurait sûrement des répercussions.

La lutte contre les armes à feu est une course contre la montre. Si nous ne les combattons pas à temps, nous finirons comme nos voisins du Sud. Je crois que si chacun fait sa part, nous gagnerons notre lutte contre les armes à feu.

Sophie Walsh-Sauvageau, École Le Ruisseau, L'Ancienne-Lorette

Le dégonflement de l'OPC et le refus de gouverner

OPINIONS

CHRONIQUE POLITIQUE

Bonjour tristesse !

«C'est triste», écrivait, mardi, le vénérable doyen de la tribune de la presse du Parlement, Normand Girard, en constatant que le premier ministre Parizeau semblait avoir renvoyé le référendum aux calendes grecques. Triste? Euh... triste pour qui, au fait?

«Les Québécois ont hâte de voter», prétend Daniel Johnson. Peut-être, mais ce n'était pas évident durant les audiences des commissions régionales.

Entre nous, je n'ai pas l'impression que M. Parizeau a causé un bien grand chagrin à la population. Il serait sans doute plus juste de parler d'un soulagement.

La ministre Louise Beaudoin soutenait, en fin de semaine, qu'en votant pour le PQ, l'autome dernier, les Québécois avaient signifié leur approbation à la démarche proposée par M. Parizeau.

Vraiment? En réalité le PQ a simplement profité du jeu de l'alternance. Je suis convaincu qu'il aurait fait un bien meilleur score si la souveraineté n'avait pas été dans le décor. Et je suis sûr que Mme Beaudoin pense la même

chose.

En fait, les Québécois se seraient volontiers passés de ce débat. D'accord, la majorité n'est pas disposée à voter OUI, mais sans avoir particulièrement envie de voter NON.

Même un fédéraliste aussi inconditionnel que l'ancien ministre Claude Forget, qui avait contribué activement à la victoire du NON en 1980, craint aujourd'hui les mêmes conséquences désastreuses pour le Québec. Un sentiment que partagent de nombreux souverainistes. À commencer par Lucien Bouchard.

L'intervention de M. Forget dans *La Presse* d'hier est aussi un blâme adressé à Daniel Johnson. Car si, en 1980, Claude Ryan a permis à Pierre Elliott Trudeau d'interpréter à sa guise le sens d'un NON, en acceptant de mettre une sourdine aux revendications du PLQ, M. Johnson commet la même erreur en n'en formulant aucune.

Dans ces conditions, on n'en voudra pas beaucoup à M. Parizeau de reporter le référendum à l'automne. Et s'il veut carrément l'annuler, grand bien lui fasse!

Les journalistes seront plus tristes. Depuis le début de la semaine, ils promènent un air inquiet dans les corri-



Michel David

dors de l'Assemblée nationale, en se demandant s'ils vont devoir se concentrer à nouveau sur des questions aussi existentielles que la couleur de la margarine ou les heures d'ouverture des commerces.

Cette perspective n'est peut-être pas très excitante, mais on ne peut quand même pas déplorer l'entêtement de M. Parizeau, répéter jour après jour que le gouvernement court à la catastrophe et lui reprocher ensuite de ne pas le faire.

COURAGE

Courage, chers collègues, avec un peu d'imagination, nous finirons bien par découvrir de nouvelles vertus à la margarine!

Mardi soir, M. Parizeau aurait avisé ses députés qu'un référendum en juin

demeurait possible. Après avoir entendu Bernard Landry parler d'abattre et du massacre de la Brigade légère en Crimée, ils ont dû le regarder bizarrement.

À voir l'acharnement avec lequel Daniel Johnson continue à réclamer un référendum le plus rapidement possible, on dirait que c'est lui qui serait le plus attristé de l'ajournement du débat.

Tant que le référendum demeure à l'ordre du jour, il peut continuer de flotter dans le vide sidéral qui lui tient lieu de programme. Sans référendum, c'est une autre histoire. Comme la nature, les électeurs ont horreur du vide.

C'est trop facile de dire que les libéraux n'ont pas eu le temps de renouveler leur politique constitutionnelle. Le rejet de l'Accord de Charlottetown remonte quand même à octobre 1992!

En février 1993, un document de stratégie interne insistait sur le point suivant: «Le PLQ se doit de proposer rapidement une alternative valable et crédible à la population afin de répondre adéquatement à l'alternative souverainiste du Parti québécois».

Si on exclut les quelques généralités contenues dans le manifeste *Agir pour le Québec*, daté de mars 1994, le seul document de nature constitution-

nelle qui ait été produit depuis est le dernier rapport de la Commission jeunesse.

Entre nous, il n'y a vraiment pas de quoi crier au génie.

Le «Conseil interprovincial» dont on propose la création n'est rien d'autre que l'expression de ce fédéralisme exécutif cher à Gil Rémillard. Tout un progrès!

M. Johnson reproche continuellement à M. Parizeau de ne pas se comporter en premier ministre, mais en président du comité du OUI. Pourtant, depuis qu'il a succédé à Robert Bourassa, lui-même n'a jamais donné l'impression d'être autre chose que le chef du NON.

Jusqu'à présent, les libéraux ont préféré balayer le tapis une question qu'ils devraient pourtant finir par se poser: peuvent-ils gagner les prochaines élections avec M. Johnson?

Ils feraient une grave erreur en se fiant aux résultats du 12 septembre. À première vue, le pouvoir leur a échappé de justesse, mais ce n'est qu'une illusion qui résulte du caractère référendaire de l'élection. Autrement, ils auraient été écrasés.

Finalement, le doyen Girard a raison, c'est un peu triste. Surtout pour M. Johnson.

Suprême de souveraineté à la mode association? Non merci!

Jacques Saada

M. Jacques Saada a été président du Parti libéral du Canada (Québec) de 1991 à 1993 et candidat libéral de La Prairie aux élections fédérales d'octobre 1993.

Dans un restaurant réputé pour sa viande de faisane (je n'ai pas dit «sa viande faisandée»), un serveur sympathique vous surprend: «Voulez-vous goûter à ma viande de serpent? Je vous garantis que vous aimerez ça.» Décontenancé, mais souriant, vous lui répondez poliment: «Non, merci.»

Même s'il est un peu déçu, il se dit qu'il a une chance de vous convaincre s'il vous présente les choses différemment. «Peut-être préférez-vous mon suprême de boa aux épices ou mon excellente langue de vipère en ragoût?» «Non, merci.»

Après tout, que vous soyez végétarien, ou que votre religion vous interdise de consommer du serpent, ou que vous ayez été serpent dans une vie antérieure, ce qui compte, c'est que vous ne voulez pas de serpent. Point. Ce n'est pas la façon dont le serveur pose sa question qui fait problème. C'est ce qu'elle contient.

Dans une province très distincte, un politicien vous offre un menu constitutionnel dont il est particulièrement fier. «Voulez-vous goûter à mon Québec indépendant? Je vous garantis que vous aimerez ça.» Décontenancé, mais souriant, vous lui répondez poliment: «Non, merci.»

Vous ne faites peut-être pas preuve d'une grande imagination, mais, comme les trois quarts des Québécois, vous y tenez à votre passeport canadien. Que vous l'avez obtenu par la naissance ou après plusieurs années d'efforts et d'espoir, ce passeport-là, il vaut quelque chose. Demandez donc à ceux qui ne l'ont pas. Vous savez, ceux qui veulent échapper aux intégristes religieux, aux guerres de clans ou aux bidonvilles ou aux camps de réfugiés.

Ou même ceux qui n'ont même pas le prétexte d'être malheureux chez eux, mais qui rêvent simplement de partager notre qualité de vie et qui sont prêts à payer le prix de nos hivers pour vivre les espoirs de nos lendemains. Demandez-leur, à tous ceux-là, ce qu'ils donneraient pour avoir leur photo dans un passeport canadien.

ATTENTION AUX PROMESSES!

Bien sûr, on va vous dire qu'on peut avoir la double citoyenneté. Attention! Le gouvernement d'un Québec indépendant peut vous promettre la citoyenneté québécoise. Mais quand il vous offre la citoyenneté canadienne, il vous offre quelque chose qui ne lui appartient plus.

C'est comme si le Chili vous promettait la citoyenneté suisse. Le Chili peut bien faire ce qu'il voudra, mais si la Suisse n'est pas d'accord, il y a comme un problème.

Revenons à notre politicien indépendantiste. Vous le décevez beaucoup, mais il se dit qu'il a une chance de vous convaincre s'il vous présente son menu différemment. «Peut-être préférez-vous mon suprême de souveraineté à la mode association, ou mon gâteau d'indépendance confédérative à



Jacques Saada: Ce n'est pas la façon de poser la question qui fait problème, c'est ce qu'elle contient.

trois étages? Ou un référendum sur le projet de loi pour nous donner la permission de faire un second référendum sur l'indépendance (cela permettrait à M. Parizeau de faire son référendum en 1995, à M. Bouchard de reporter le sien, et aux deux de sauver la face... sur notre dos)? «Non, merci.»

Après tout, que vous n'avez pas confiance dans le politicien en question, ou que vous ayez déjà vu ailleurs comment ces choses-là se passent, ou que vous ayez d'autres préoccupations plus urgentes et terre à terre, ou tout simplement que vous ne soyez pas si malheureux comme c'est là, ce qui compte, c'est que vous ne voulez pas de séparation du Québec. Point. Ce n'est pas la façon dont le politicien pose sa question qui fait problème. C'est ce qu'elle contient.

COMMISSIONS RÉGIONALES

Mais on est têtù! Alors, on engage des «linguistes» et on crée (avec nous) des commissions régionales ou nationales pour formuler la question. Si vous pensez que c'est pour noyer le poisson, c'est que vous êtes un affreux fédéraliste bourré de préjugés. Si vous considérez que, peu importe l'emballage, le contenu restera le même, et que vous n'en voulez pas de ce contenu, alors vous devez être un immigrant, ou un allophone, ou un anglophone, ou pire encore, un Canadien français de service.

Les commissions régionales devaient créer un momentum. D'abord, si on veut créer un momentum sur une question qu'on débat depuis des années et des années, n'est-ce pas déjà un aveu de faiblesse? Mais, comble de malheur pour les séparatistes, ces commissions révèlent les limites des principes démocratiques de certains

participants, et pas les moindres.

Un député bloquiste qui n'a pas plus de jugement qu'un petit pois défraîchi jette un pavé dans la mare de ses collègues, qui s'empressent d'ailleurs de jouer les vierges offensées... comme si les Landry, Dorion et compagnie n'en avaient pas fait au moins autant que lui.

On parle de racisme à travers son chapeau. En marge de ces commissions, Bourgault déclare que, si 97% d'un groupe quelconque votent contre quelque chose, c'est du racisme. Il ne s'est jamais posé la question de savoir pourquoi, librement, par un vote démocratique, tant de gens ne veulent rien savoir de ses thèses. Ils ont tous tort, mais lui a raison.

N'est-ce pas, d'ailleurs, le même Bourgault qui propose de suspendre la liberté de presse dans la période qui suivrait un éventuel vote favorable à l'indépendance...?

On se drape dans le manteau de la démocratie, mais on veut retirer le droit de vote à des citoyens qui l'ont déjà et on veut suspendre la liberté de presse.

QUELLE SOUVERAINÉTÉ?

On veut une nouvelle souveraineté, mais on est prêt à abandonner celle qu'on a déjà. Prenons un exemple. Si, dans un Québec indépendant, on garde la monnaie canadienne, on abandonne à un pays étranger les décisions en matière de politique monétaire, alors qu'aujourd'hui, comme Canadiens, nous avons un droit de regard sur ces politiques.

Pour nous rendre plus souverains, on nous offre donc d'être plus dépendants des autres. C'est ça, la fameuse souveraineté qu'on nous propose?

Prenons un autre exemple. On dépense nos sous pour commander des études visant à démontrer que l'indépendance va se passer en douceur. Ainsi, des consultants américains «révèlent» que le Québec adhérerait automatiquement à l'Accord de libre-échange nord-américain en vertu de la présomption de succession.

D'abord, vous aurez remarqué qu'il y a deux groupes d'Américains: ceux qui ne contredisent pas les séparatistes, et qui ont donc droit de parole; et ceux qui les contredisent, et qui devraient se mêler de leurs affaires.

Mais en présentant les «résultats» de cette étude, on «oublie» de vous dire que ni les États-Unis, ni le Mexique, ni le Canada n'ont signé le traité international qui régit cette succession. Aucun de ces trois pays n'est donc tenu de faire ce que dit l'étude commandée par M. LeHir. En plus, ces trois pays ont droit de veto sur les nouvelles adhésions à l'ALÉNA. Si tout était aussi simple que le prétend M. LeHir, pourquoi nous cache-t-il les éléments importants que je viens de mentionner?

Autre contradiction: on a perdu la bataille des Plaines d'Abraham parce que la France nous a laissés tomber, et aujourd'hui on aspire à la légitimité d'un Québec indépendant en demandant l'appui... de la France. La France s'est trompée, mais on lui pardonne. Plus de la moitié du reste du Canada n'y est pour rien, mais on ne lui pardonne pas.

PENSIONS ALIMENTAIRES

Les mauvais payeurs de bonne volonté

Richard Deschamps

M. Richard Deschamps est professeur de collège de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Le consensus est là pour qu'on s'occupe des enfants et pour que les payeurs de pensions qui en ont les moyens matériels payent leur dû à leur ex-conjointe. Quant à savoir si le projet de loi 60 sur la perception des pensions alimentaires va permettre d'atteindre ces objectifs, c'est une tout autre histoire.

Ce projet de loi, actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale, tire sa popularité dans l'opinion publique de la sympathie pour les personnes les plus démunies. Cependant, si on le soumet à l'analyse, comme on doit le faire pour n'importe quel outil législatif, on s'aperçoit qu'il comporte de nombreux défauts. Il est possible que cet outil soit si mal fait qu'il contribue à augmenter les problèmes qu'il prétend régler.

QUI EST LE MAUVAIS PAYEUR?

Le projet de loi 60 repose sur la notion de «mauvais payeurs». Ceux-ci représenteraient 55% de tous les cas. Or, on obtient ce chiffre spectaculaire en mettant pêle-mêle les uns avec les autres tous les cas de mauvais paiements, même lorsqu'ils n'ont rien à voir ensemble. L'analyse précise de toutes les causes de mauvais paiements ne semble pas avoir été faite ou, du moins, elle n'occupe aucune place dans l'argumentation du gouvernement.

Cela conduit à un projet de loi autoritaire, très contraignant, qui établit toujours un lien simpliste entre le mauvais paiement et la mauvaise volonté. Ce projet de perception automatique à la source ne réglera strictement rien dans les cas où l'argent à percevoir n'est pas là.

En recoupant certaines données gouvernementales, il semble plutôt que la mauvaise volonté ne représente qu'environ 10% des cas. Pour expliquer les autres cas, il faut chercher du côté de la pauvreté préexistante des ménages et de la fluctuation du marché de l'emploi. À cela il faut ajouter les normes suivies dans les dernières années pour fixer les pensions qui, dans beaucoup de cas, viennent soulèver la question de la capacité de payer.

La ministre responsable du projet de loi, Mme Jeanne Blackburn, convient elle-même que la mesure qu'elle propose ne réglerait que 10% des cas ou un peu plus. Il faut faire mieux que cela parce que le problème soulevé par la loi est bien réel. Malheureusement, le projet de loi vient ajouter de nombreux obstacles sur la route des solutions originales et modernes que nous devons trouver.

RÉPRESSIF POUR TOUS

En effet, la loi ne se concentre pas sur les cas de mauvaise volonté. Au contraire, à partir d'eux, elle généralise une mesure répressive pour tous, qu'il s'agisse de payeurs en difficulté ou de bons payeurs. Elle condamne alors l'ensemble des parents séparés ou divorcés à des rapports archaïques

de gardien et de pourvoyeur, le tout sous la surveillance du ministre du Revenu.

Ce dont nous avons le plus besoin dans notre société et ce que les enfants réclament le plus, c'est l'implication de leurs deux parents quand la famille éclate. Rappelons que le taux d'éclatement des familles est d'environ 50% au Québec.

Il peut y avoir, après un divorce, d'excellents parents autant chez les pères que chez les mères. La participation des deux parents doit être encouragée, dans la mesure de leurs moyens, sur une base d'égalité. Cette implication ne peut se fonder que sur la responsabilité individuelle et la liberté. Actuellement, le projet de loi 60 fait fi de ces deux valeurs fondamentales et démocratiques. L'État ne doit appliquer des mesures de contrainte que là où il devient impératif d'aller chercher une pension que le payeur ne veut pas verser.

DES PAYEURS EN DIFFICULTÉ

En ne suivant pas cette voie, le projet de loi 60 risque d'ouvrir une nouvelle avenue vers le travail au noir. Là où le gouvernement voit des «mauvais payeurs», il n'y a souvent que des payeurs en difficulté. Rappelons que les pensions alimentaires ne sont pas des sommes proportionnelles au revenu, comme celles que l'on paie à l'impôt. Ce sont plutôt des sommes fixes, indexées chaque année, qu'on déduit sans tenir compte de l'argent qui reste entre les mains des payeurs.

Or, le marché de l'emploi n'est plus ce qu'il était. Les fluctuations de revenu sont courantes en raison des mises à pied, du travail à temps partiel ou des contrats à court terme. Le paiement incomplet des pensions reflète cette situation difficile.

Si l'État veut aller chercher une pension qui a été établie dans une perspective ancienne, comme lorsqu'on gardait le même emploi pendant 30 ans, il va causer des tensions insupportables au travailleur à faible revenu dont la seule porte de sortie sera le travail au noir. Le ministère de la Sécurité du revenu de Mme Blackburn ne semble pas avoir tenu compte de ce mur vers lequel il s'en va.

Nous ne pouvons rester insouciant et inactifs devant des besoins évidents dont ne tient pas compte le projet de loi 60 qui laisse la vaste majorité des cas-problèmes sans réponse. N'étant pas un bon outil, il ne mérite pas de devenir une loi du Québec moderne.

Le moindre mal serait qu'il soit restreint au champ d'application dont on n'aurait jamais dû le sortir, soit les cas de mauvaise volonté. Mais là encore, les spécialistes doutent de son efficacité. Je me fais ici le porte-parole d'une expertise en médiation familiale, qui préconise de renforcer le rôle des percepteurs actuels qui travaillent en région.

Au lieu d'éparpiller les ressources dans une machine gouvernementale qui traiterait tous les cas de perception, même quand c'est inutile, on atteindrait de meilleurs résultats en donnant les pouvoirs et les moyens aux percepteurs actuels de se concentrer sur les vrais «mauvais payeurs».

TANGUAY

ATTAQUE

LES PRIX



JVC

TUBE PLAT SUPER NOIR (143858)

- 27 po visibles
- 650 lignes de définition
- Son ambiophonique
- Entrées audio/vidéo avant
- Entrées et sorties audio/vidéo arrière
- Entrées 5 VHS
- Prises pour haut-parleur extérieur

1099⁹⁵

Garantie 36 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

Commencez à payer dans

TIAN

12 MARS 1996
sur toute la marchandise



JVC

Magnétoscope VHS (143858) VCR+

- 4 têtes stéréo hi-fi avec MTS
- Système de têtes DA-4 à coupe ovalisée
- Menu sur écran bilingue
- Télécommande multimarque
- Entrées en façade plaquées or

VCR PLUS

4 têtes stéréo hi-fi

459⁹⁵

Garantie 12 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

RABAIS DE 40.00\$ INCLUS

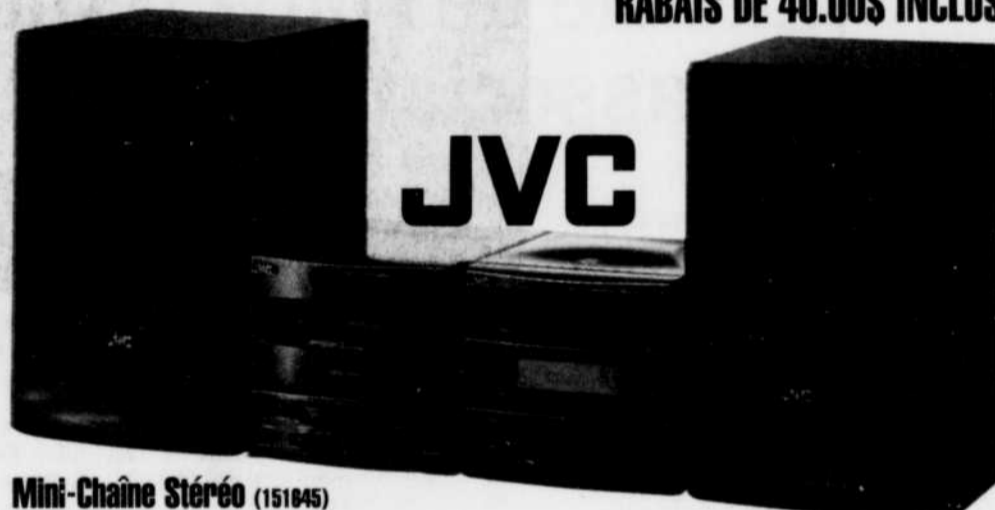


MINI-CHAÎNE STÉRÉO (901084)

- Amplificateur: 2 x 25W, 6 ohms, 60 Hz
- Extension active du grave
- Télécommande toutes fonctions avec soit mémoire de présélections aléatoires, soit un total de 40 stations FM/AM
- Lecteur CD. Lecture aléatoire
- Platine-cassette. Double défilement de bande auto-inversion
- Commande entièrement logique contrôlée par microprocesseur
- Conception bass-reflex à 2 voies

JVC
599⁹⁵

RABAIS DE 100.00\$ INCLUS



Mini-Chaine Stéréo (151045)

- Amplificateur: 2 x 20W, max.
- Lecture COMPU
- Son «Hyper grave actif»
- Synthétiseur à synthétiseur numérique
- Mémoire de présélections pour 30 stations
- DAC (convertisseur N/A) 1bit
- Lecture aléatoire
- Auto-inversion «U-turn»
- Réduction de bruits Dolby B

499⁹⁵

RABAIS DE 100.00\$ INCLUS

GAOO
Panasonic

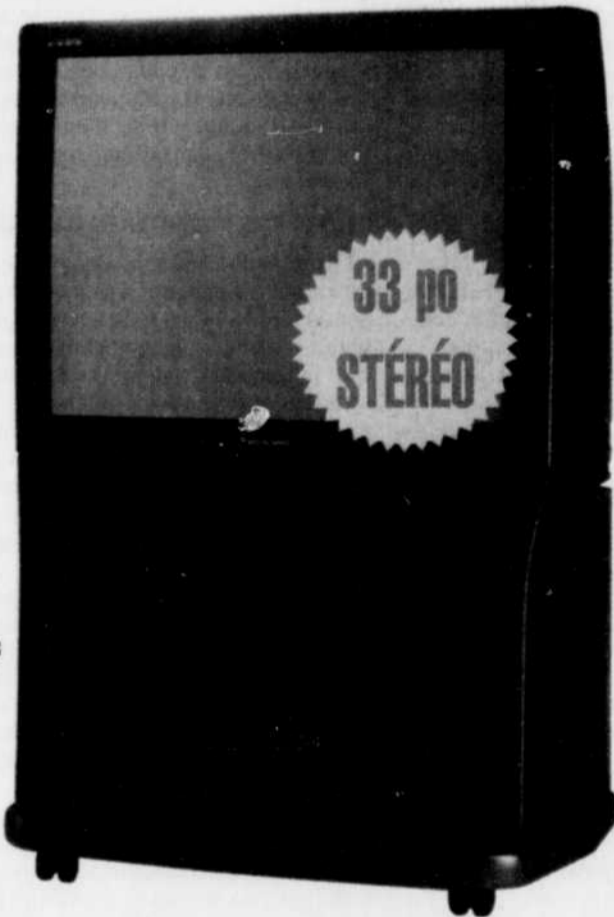
RÉCEPTEUR MONITEUR STÉRÉO (134380)

- 31 po visibles
- Lampe-écran PanaBlack ultraplat
- Télécommande universelle
- Affichage à l'écran
- Système acoustique DOME
- 700 lignes de définition
- Meuble en sus

1699⁹⁵

Garantie 36 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

RABAIS DE 100.00\$ INCLUS



GAOO
Panasonic

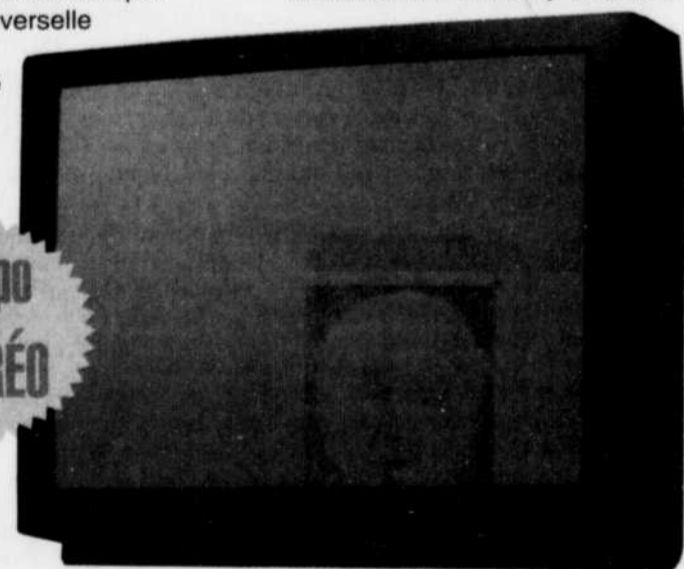
RÉCEPTEUR MONITEUR STÉRÉO (134345)

- 27 po visibles
- Lampe-écran PanaBlack ultraplat
- Télécommande universelle
- Affichage à l'écran
- Système acoustique DOME
- 700 lignes de définition
- Meuble en sus

919⁹⁵

Garantie 36 mois
100% pièces et
main-d'œuvre

RABAIS DE 80.00\$ INCLUS



*Sous réserve de l'approbation du service de crédit, ne payez que les taxes de vente. Certains frais administratifs peuvent être crédités au moment d'un paiement comptant. Cartes de crédit acceptées.

A M E U B L E M E N T S

TANGUAY

ÉLECTRONIQUE

OUVERT
LE DIMANCHE
SAUF À
POINTE-AU-PÈRE

Livraison et service gratuits à la grandeur de la province !

LÉVIS :

5720, boul. Étienne-Dallaire
(418) 833-4511

BEAUPORT :

535, boul. Sainte-Anne
(418) 667-6282

LES SAULES :

Carrefour Les Saules
5150, boul. de l'Ornière
(418) 871-4411

TROIS-RIVIÈRES :

2200, boul. des Récollets
(819) 373-1111

POINTE-AU-PÈRE :

822, boul. Sainte-Anne
Cté de Rimouski
(418) 725-4411

CHICOUTIMI :

1990, boul. Talbot
(418) 698-4411